

LAUS

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

ÉDITO

LA COMBATIVE ATTITUDE



Dans la période précédant les mouvements sociaux de cette semaine, plusieurs médias ont traité de l'état moral des Français ; ceux-ci seraient frappés d'apathie, empreints à la résignation, en proie à des angoisses devant les mutations économiques et sociales, doutant de la capacité des luttes collectives. Dans le même temps, cette inquiétude se traduit par un soutien large aux actions menées par les salariés dans les différents secteurs, avec une sympathie particulière pour les revendications exprimées par les fonctionnaires. Paradoxe apparent qui traduit l'ampleur des problèmes vécus par une part de plus en plus importante de la population, menacée par le chômage, les délocalisations,

une construction européenne construite sur le credo libéral, sommée de travailler plus tout en acceptant des baisses de pouvoir d'achat, qui traduit aussi l'aspiration à plus d'égalité, de solidarité, de transformations.

Ces valeurs dont le service public est porteur étaient au centre du mouvement de 2003. Elles sont pleinement réactivées par le débat sur la loi d'orientation et le sort fait aux jeunes, davantage fragilisés, réduits pour certains à l'acquisition de compétences étroites, instrumentalisées dans le cadre d'une politique scolaire désormais soumise à la logique économique, dépendante de l'emploi et de la croissance.

Et pour toute réponse, J.-P. Raffarin recommande aux Français d'adopter la « positive attitude » en référence au dernier tube d'une chanteuse à la mode.

Alors, après le 7 décembre, le 20 janvier, marqués par les actions dans l'Éducation et la fonction publique, le 5 février, journée d'action interconfédérale, verra l'ensemble des salariés lui répondre par la « combative attitude » pour l'emploi, les salaires, la réduction du temps de travail.

Frédérique Rolet

5 FÉVRIER

Une journée de convergence des luttes public-privé. À investir après le formidable succès du 20.



ACADÉMIES

P. 7

ORLÉANS - TOURS

Une académie à la croisée des chemins dans une Région marquée par la sous-qualification.



MÉTIER

P. 8-11

BAC

Réformer ou dénaturer ? Le SNES refuse le cadre de discussion ministériel et organise une consultation des personnels sur l'avenir du bac.

SALAIRES, CARRIÈRES, MOUVEMENT

Défendre nos garanties collectives. Modèle de lettre au recteur et pétition.



APRÈS LE 20 JANVIER MOBILISATION GÉNÉRALE DANS L'ÉDUCATION CONTRE LE PROJET FILLON

Le 20 janvier a été le point d'orgue d'une semaine de très forte mobilisation dans les services publics et la fonction publique. La journée du 5 février à laquelle sont appelés, cette fois, l'ensemble des salariés du public et du privé par toutes les grandes organisations syndicales doit être l'occasion d'élargir encore ce mouvement. En même temps la puissance de la mobilisation dans l'Éducation contre le projet Fillon implique de préparer de nouvelles initiatives, notamment dans la perspective du débat parlementaire qui s'ouvrira le 15 février.

Les médias ne s'y sont pas trompés. Ils ont tous souligné, sans restriction, la portée de la semaine d'action qui a touché la plupart des services publics du 18 au 20 janvier : PTT, France Télécom, SNCF, personnels de santé, magistrature, finances, fonction publique en général et Éducation en particulier. Les titres des dépêches de l'AFP résument bien l'impression générale : « Une déferlante de fonctionnaires et d'enseignants clôt la semaine », « Les fonctionnaires aussi mobilisés que lors du conflit sur les retraites », « Grève dans l'Éducation : mobilisation analogue à celle du mouvement de 2003 ». Les résultats sont effectivement impressionnants : 300 000 manifestants sur tout le territoire et le plus souvent près de la moitié des cortèges pour la seule FSU, plusieurs millions de grévistes et des taux de participation qui ont voisiné les 60% dans les principaux secteurs de l'Éducation nationale. Le sentiment qui prévalait partout ce 20 janvier, c'était que l'on était enfin sorti de « la gueule de bois de l'après 2003 » et que l'on avait les moyens d'aller beaucoup plus loin. Ce sentiment se sera probablement renforcé au vu des réactions des ministres qui était le plus sur la sellette (cf. page 2) et qui ont tous dit, d'une manière ou d'une autre, leur refus de tenir compte de ce qui s'est exprimé si fortement.

PUBLIC, PRIVÉ, LE 5 FÉVRIER

Il reste de 2003, dans beaucoup d'esprits, l'idée que l'on ne fera pas reculer le gouvernement si l'on n'agit pas ensemble, tous secteurs confondus, public et privé. C'est dire que la journée de manifestations du samedi 5 février qui s'adresse à l'ensemble des salariés à l'appel de toutes les grandes organisations syndicales apparaît comme

“ La journée du 5 février doit être l'occasion d'élargir ce mouvement ”

l'occasion idéale d'élargir le mouvement lancé cette semaine (cf. page 2) sur les questions d'emploi, de salaires et de défense des services publics.

CONTRE LE PROJET FILLON

En même temps tous les observateurs ont noté la force particulière de la mobilisation dans l'Éducation nationale, et en particulier dans le second degré. Le taux de participation à la grève dans les lycées et collèges (58%) se rapproche des taux atteints au plus fort du mouvement 2003, ce qui confirme et accentue le mouvement amorcé avec la grève du 7 décembre à laquelle appelaient le SNES et les syndicats de la FSU intervenant dans le second degré. Les personnels des lycées et collèges semblent donc avoir eux aussi surmonté les déceptions de 2003 et bien décidés à renouer avec l'action collective. Le gouvernement leur donne d'ailleurs toutes les raisons de le faire : à une perte de pouvoir d'achat de 5% en 5 ans, à la suppression de dizaines de milliers de postes, s'ajoute le projet de loi Fillon pour l'École dont ils mesurent de mieux en mieux tous les enjeux et la nocivité :

• absence des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs affichés ;

• financement des mesures nouvelles par redéploiements internes à l'Éducation nationale (suppression de trois heures en Seconde, des dédoublements au lycée, des TPE, des itinéraires de découverte (IDD), remise en cause des moyens des ZEP) ;

• reconstitution de filières ségréguées au collège et d'un palier d'orientation vers l'apprentissage après la classe de Cinquième ;

• remise en cause du caractère national du bac ;

• remise en cause du sens du métier d'enseignant et dégradation des conditions de son exercice (remplacement, polyvalence, etc.).

Le SNES mettra tout en œuvre pour que soient données dans la toute prochaine période des suites unitaires à l'action pour l'abandon du projet Fillon et pour une autre loi d'orientation. La question, après les AG du 20 janvier, sera débattue au Conseil fédéral de la FSU du 24 janvier et au cours d'une réunion des fédérations de l'Éducation nationale qui se tiendra le même jour.

Il propose dans l'immédiat une nouvelle action de grande ampleur avant le débat parlementaire qui débute le 15 février et une manifestation nationale pour l'Éducation pour le mois de mars.

Bernard Boisseau

MANIFESTATIONS : SUCCES NATIONAL



Tête de la manifestation parisienne qui a rassemblé 50 000 personnes



Amiens : les enseignants très mobilisés

MOBILISATION DAN

DANS LES ACADÉMIES

Participation à la grève du 20 janvier 2005 dans le second degré et aux manifestations

Région parisienne

Académie de Créteil : 70 %

Paris : 62 %

Académie de Versailles : 60 %

50 000 manifestants dont 20 000 Éducation.

Amiens

57 %

Manifestants : 2 500 à Amiens,

2 000 à Beauvais, 1 000 à Laon.

Besançon

39 % en lycée et 54 % en collège

3 000 manifestants à Besançon, 1 000 à Belfort,

400 à Vesoul.

Bordeaux

Plus de 60 % dans les collèges et les lycées.

Manifestants : Périgueux 2 000, Agen 1 500,

Mont-de-Marsan 2 500, Pau 3 000,

Bordeaux 15 000. 24 000 au total

sans les résultats de Bayonne.

L'Éducation nationale représentait un tiers

à la moitié des manifestants.

Clermont-Ferrand

60 à 70 %

10 000 manifestants (plus qu'aux manifs de 2003).

1 500 manifestants à Aurillac.

Dijon

Collège 56 % ; lycée 46,8 %

4 500 manifestants.

Grenoble

60 %

10 000 manifestants à Grenoble.

Lille

15 000 manifestants.

Limoges

Haute Vienne : 70 %

6 500 manifestants

Lyon

Entre 55 et 60 %

10 000 manifestants à Lyon.

4 500 à Saint-Etienne dont 800 FSU.

Marseille

Entre 60 et 70 %

30 000 manifestants dont 20 000 pour

l'Éducation.

Montpellier

Académie : 70 % collège et 60 % lycée

Gard : 75 % en collège ; 55 % en lycée

Plus de 12 000 manifestants sur Montpellier,

Pergignan et Nîmes.

Nancy-Metz

Environ un enseignant sur deux, au niveau 2003.

2 500 manifestants à Metz et à Nancy,

1 000 à Épinal, 300 à Bar-le-Duc.

Nantes

La moitié des établissements à plus de 50 % et

un tiers des établissements à plus de 70 %.

Nice

60 à 70 %

500 manifestants à Draguignan

8 000 à Toulon

Nice : manif plus importante qu'en 2003

5 000 manifestants.

Orléans-Tours

Orléans : Pré-manif éducation 2 à 3 000

manifestants.

Manifestation FP : 7 000 manifestants (un tiers

à la moitié Éducation).

Montargis : 500 à 600 manifestants.

Châteauroux : 1 000 manifestants.

Poitiers

Deux enseignants sur trois grévistes dans

les collèges et lycées de l'académie.

15 000 manifestants dans les quatre

manifestations départementales.

Reims

50 à 60 %

Rennes

70 % lycées et collèges

8 000 manifestants à Rennes, 3 000 à

Saint-Brieuc, 3 000 à Brest, 3 000 à Quimper,

4 500 à Lorient.

Une majorité de personnels de l'Éducation.

Rouen

Près de 60 %

8 000 manifestants à Rouen, 4 000 au Havre

Cortège à 50 % Éducation

Strasbourg

Lycée 27 % ; collège 32,5 %

Toulouse

Collège 70 % ; lycée 65 %

10 000 manifestants à Toulouse, 2 000 à Rodez,

1 200 à Pamiers, 2 500 à Tarbes.

APRÈS LE 20 JANVIER, LE 5 FÉVRIER PUBLIC ET PRIVÉ CÔTÉ À CÔTÉ

Le 9 décembre dernier, le Premier ministre Lannonçait, qu'après les retraites et la protection sociale, le gouvernement avait décidé, dans le cadre de son Contrat France 2005, de remettre en cause les 35 h, accédant ainsi à la demande la plus impérieuse du MEDEF. L'US avait insisté sur le caractère emblématique et la portée générale d'une telle décision et sur le défi qu'elle représentait pour les organisations syndicales après l'échec sur les retraites de 2003 et après la bataille qu'elles ont perdu sur la protection sociale avant même de l'avoir livrée.

La FSU tenue à l'écart

On ne peut, de ce point de vue, que regretter l'ostracisme dont a été, une nouvelle fois, victime de la part des 5 grandes confédérations dites représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC), la FSU mais aussi l'UNSA et les Solidaires (ex-groupe des 10 et solidaires), puisque aucune des 5 confédérations n'a vraiment défendu l'idée de les associer aux discussions, cela au nom de critères de représentativité obsolètes qui expliquent pour une grande part l'état actuel de très grande faiblesse du syndicalisme français.

Public, privé, des intérêts convergents

En même temps, on ne peut que se féliciter de ce que la réunion, le 11 janvier, des confédérations ait finalement débouché, pour la première fois depuis le conflit des retraites de 2003, sur des décisions d'action concrètes visant à faire s'exprimer la convergence des intérêts des salariés du public et du privé. Tout montre en effet que l'échec essuyé sur les retraites provient pour l'essentiel de l'incapacité dans laquelle a été le mouvement syndical de faire basculer les salariés du privé dans le conflit. Le choix des confédérations CGT, CFDT, FO, CFTC d'appeler à des manifestations un samedi après-midi a évidemment pour objectif de favoriser la participation des salariés du privé, notamment des petites entreprises, dont on sait qu'ils ont de plus en plus de difficultés à exercer leur droit de grève.



© Clément Martin

Élargir la mobilisation

La FSU considère depuis longtemps que solidariser au mieux le public et le privé est le meilleur moyen de peser efficacement sur la politique gouvernementale. C'est au nom de cette orientation que le Bureau fédéral du 17 janvier a décidé d'appeler aux manifestations du 5 février, comme l'UNSA et les Solidaires. Il l'a fait d'autant plus facilement que la plate-forme concerne très directement les fonctionnaires, puisqu'à coté des 35 h figurent la « journée de solidarité » (lundi de Pentecôte), l'emploi public et privé et les salaires. Au

soir du 20 janvier, à l'issue d'une semaine marquée par une mobilisation spectaculaire des services publics et des fonctionnaires, la journée du 5 février apparaissait aux yeux de nombreux salariés comme une étape décisive pour élargir encore la mobilisation.

Le Bureau fédéral a en même temps affirmé que la situation impliquait de nouvelles actions spécifiques dans l'Éducation, notamment par rapport au projet Fillon.

■ Bernard Boisseau, bernard.boisseau@snes.edu

Les réactions des ministres après le 20 janvier

F. Fillon a refusé de répondre aux questions des journalistes et en est donc resté à ses propos d'avant la grève : « Je veux que, d'ici à deux ans, l'ensemble de cette loi soit intégralement mise sur les rails », « les critiques éparpillées et contradictoires sont plus tacticiennes que structurelles. Je respecte ceux qui choisiront de battre le pavé mais je veux leur dire que le statu quo est contraire aux intérêts d'une école plus

juste et plus efficace ».

Renaud Dutreil a indiqué sur Public Sénat qu'il « n'avait pas d'argent à remettre sur la table » mais a proposé aux syndicats un « Grenelle de la fonction publique d'État » sur « les missions et grilles indiciaires ».

Quant au Premier ministre, il a fait savoir pour la énième fois qu'il était pour le « dialogue » et contre le « blocage ». Il a aussi déclaré à l'intention des

Français, selon l'AFP, en faisant référence à la « sinistrose » et au mouvement social, lors de la remise des Trophées EDC Éthique et Gouvernance : « Il y a une jeune chanteuse qui n'est pas tout à fait de ma génération mais qui parle aujourd'hui de positive attitude. Je vous recommande la positive attitude ». À l'entendre, il n'est pas sûr que J.-P. Raffarin ait bien pris la mesure des événements...

PAROLES DE MANIFESTANTS

Propos recueillis place de la République à Paris



Albert Blanchard,
Professeur certifié de technologie au collège des Toulouses (95)

« Je suis là avant tout pour contester la loi Fillon. A première vue, cette loi est pleine d'objectifs magnifiques, mais c'est de la poudre aux yeux, son but n'est pas d'améliorer les conditions de travail. Faire plus avec moins de moyens est évidemment quelque chose d'impossible. Et je suis conforté dans mes positions par le vote du CSE, qui s'est formellement opposé à cette loi. »



Christophe Chene,
Lycéen au lycée Cassini de Clermont

« Si nous sommes venus d'aussi loin, c'est pour protester contre la loi Fillon, qui veut supprimer de nombreuses options. Si ce projet de loi passe, le bac ES n'existera plus. Or, dans notre lycée, plus de 55 % des élèves ont fait le choix de ce bac là. Ce serait donc une catastrophe pour notre établissement. Je comprends la colère des profs, cette loi est trop injuste pour eux. »



Sylvie Castillo,
Professeure d'EPS au collège Romain-Rolland d'Argenteuil (95)

« En tant que professeurs d'EPS, nous ne pouvions pas rester insensibles au fait que la loi Fillon veut transformer notre discipline en option. Ce qui entraînera forcément de grosses suppressions d'emplois et une dévalorisation certaine de notre métier. Il faut avant tout penser aux élèves, pour qui le

sport est un moment de détente essentiel et un élément indispensable de leur hygiène de vie. On ne peut pas accepter cela. »



François Cochain,
Directeur de la SEGPA du collège Jean-Jaurès de Villepinte (93)

« De par ma position, je ne peux que clamer mon désaccord avec la réforme Fillon. Celle-ci ne va présenter aucune avancée pour les élèves en difficulté, bien au contraire. Je suis très critique à l'idée de voir le nombre de jeunes en apprentissage augmenter de façon aussi considérable. Car l'apprentissage de masse ne permettra pas l'accompagnement des plus faibles, qui en ont pourtant le plus besoin. Nous devons permettre une meilleure qualification dans de bonnes conditions. L'accès au niveau 5 ne doit être qu'une étape et non une fin en soi. »



Natacha Morel,
Étudiante en DEA de sciences de l'éducation au CNAM

« Je suis là pour faire entendre le cri d'alerte social que la majorité d'entre nous veut pousser. La manifestation est le seul moyen pour faire entendre notre désaccord. Aujourd'hui, je fais des études et je ne sais toujours pas pourquoi. S'ils ne renouvellent pas les postes de chercheurs qui partent à la retraite, quelle place reste-t-il pour nous ? Il faut renouveler la recherche et non supprimer les moyens. Sur un plan plus large, l'Europe doit se construire sur des

valeurs humaines et non sur le fric. »



Yvon Journet,
Professeur de mathématiques au lycée Jules-Ferry de Versailles (78)

« Je ne peux pas être d'accord lorsque le CSE vote contre le projet de loi Fillon et que le gouvernement passe en force ! C'est un saccage en règle de l'éducation et du service public. Je suis contre l'instauration du contrôle continu, qui va, je pense, mener à la disparition du bac sur le long terme. Il y a une baisse de l'encadrement et une baisse de l'offre de diplômes, uniquement dans le but de privatiser sans faire attention aux besoins des enfants. Pourtant, de l'argent, il y en a ! »



Isabelle Bichet,
Adjointe d'animation à l'école élémentaire Vellefaux, Paris X^e

« Je suis là car il y a un manque cruel de revalorisation de nos salaires. Vous savez, je fais partie de cette catégorie de personnes qui n'ont pas été revalorisées depuis quatre ans ! C'est pour cela que je me mobilise aujourd'hui, sans parler de la réforme Fillon qui me choque car je suis amenée à côtoyer de nombreuses personnes qui dépendent de l'Éducation nationale. Et bien que je sois agent de la ville, je suis avant tout un parent d'élève qui s'inquiète. »



Monique Roux,
Professeure certifiée de physique à Clichy (92)

« Je suis là pour combattre le projet de Fillon.

Cette loi d'orientation sera une catastrophe pour l'éducation en général. Rien ne me plaît dans cette loi. Si l'on prend chaque point de la réforme en par un, cela nous mène à la fin de l'Éducation nationale telle qu'on l'a connue jusqu'à maintenant. »



Casimir et Wojciech,
Élèves au lycée Albert-Camus de Bois-Colombes (92)

« Pour les générations futures, nous devons nous battre pour conserver des matières telles que les arts plastiques ou le sport. En tant qu'élèves, il est parfois plus facile d'aller en cours lorsque de telles matières sont au programme. La diversité de l'éducation est nécessaire à l'épanouissement des jeunes. »



Christian Gauthier,
Instituteur à Blandy-les-Tours (77)

« Je me devais de me mobiliser contre la loi Fillon et pour la défense du service public. Vous savez, faire croire à l'opinion publique que l'on peut faire plus avec moins de moyens, c'est se moquer du monde. Selon moi, la tendance actuelle va donner lieu à l'abandon de tout un pan du service public à l'économie de marché en ne laissant que les aspects négatifs. Ainsi, plus tard, le gouvernement pourra dire : "Vous voyez bien, le service public, ça ne marche pas !" »

Reportage de Matthieu Abadie

S T O U T E L A F R A N C E

NICE

Heure d'information syndicale au lycée Honoré d'Estienne d'Orves.

Dans ce lycée qui compte une bonne représentation syndicale et de nombreux sympathisants, une trentaine de personnes étaient réunies ce 17 janvier pour discuter de leurs préoccupations à la veille de la grève du 20. Après un rappel de celle du 7 décembre plutôt réussie au final, des motifs de la mobilisation et de sa nécessité, celles-ci ont vite surgi.

En tête : les salaires, le pouvoir d'achat bien sûr mais aussi la reconnaissance. M. Dutreil ne propose qu'une augmentation de 0,5 % en 2005 et la réforme prévoit que ce salaire pourrait dépendre aussi d'une indemnité spécifique versée à la hauteur de l'investissement de l'enseignant dans l'établissement... comment cela pourrait-il être équitable, évaluable ? Car ce qui préoccupe les collègues, c'est bien le manque de reconnaissance



© DR

et cela passe par une augmentation du salaire et non par une notation au mérite, attractive *a priori*, dangereuse *a posteriori*.

Autres inquiétudes :

- La montée en puissance du chef d'établissement et des centres de décisions locales dans la gestion budgétaire de l'établissement, dans l'avancement d'un enseignant, et dans le domaine pédagogique avec le conseil pédagogique : quid de la liberté du même nom ?

- Les restrictions budgétaires et les mesures proposées : options en Seconde mises en péril par la LV2 optionnelle (des économies mais aussi des postes en péril !), heures de première chaire, de labo et autres globalisées dans une enveloppe (à qui les donner ? à tour de rôle ? selon quels critères ?), recours plus grand à la précarité et attaques inadmissibles contre le statut avec la question du remplacement.

Les craintes se focalisent aussi sur l'équité perdue avec la réforme : sélection précoce des élèves selon leurs « talents naturels », risques engendrés par une plus grande part donnée au contrôle continu au baccalauréat (programmes non respectés, élèves surévalués...).

Si certains expriment alors la crainte de voir leurs revendications particulières noyées par l'inscription de la grève dans le cadre plus vaste de la fonction publique, tous cependant sont bien conscients que derrière toutes les séductions médiatiques du projet Fillon se dissimulent grossièrement une volonté de faire des économies et des iniquités profondes autant pour les élèves que pour les personnels : en fait un vrai mépris pour l'école.

■ Delphine Delansay

PARIS 50 000 manifestants



© Clément Martin

SAÔNE-ET-LOIRE

Plus de 60 % des enseignants en grève dans les collèges et lycées de Saône-et-Loire !

Le 20 janvier, les personnels de l'Éducation nationale ont renoué avec la mobilisation : le pointage de l'inspection d'académie à 14 heures a évalué le taux des grévistes à 19,55 % chez les personnels administratifs, 38,83 % chez les agents de services (TOS) et pour les enseignants à 54,36 % en collège, 49,93 % en lycée, 63,69 % en LP. Nos pointages sont encore supérieurs avec des taux très forts par exemple dans l'ouest du département : collègues « morts » à Bourbon-Lancy et à Digoin, 80 % de grévistes au lycée de

Digoin, 88,6 % tous personnels confondus au collège Saint-Exupéry de Montceau...

Les AG de ville ont réuni environ 150 collègues déterminés à ne pas à en rester là. Les AG de Torcy et de Montceau, et dans un cadre interprofessionnel l'AG de Mâcon, ont appelé à investir massivement la manifestation départementale public-privé du 5 février. L'AG d'Autun a décidé de rédiger des lettres aux parents d'élèves pour les informer des menaces qui pèsent sur les établissements de la région et sur le système éducatif ; une prochaine réunion a été programmée pour le 2 février à 17 heures, salle Moulin du Vallon à Autun.

L'AG de Chalon a proposé un appel national à la grève dans la première semaine de février. Elle appelle à participer massivement à la manifestation du 5 février, qui sera précédée d'une AG à la

Maison des Syndicats de Chalon à 10 heures. Elle propose, d'ici là, dans tous les établissements, de mettre en œuvre différents types d'action : adresser des lettres aux parents sur les dangers de la politique Fillon, accrocher un drapeau portant un slogan (école menacée, collège en danger...) sur la façade des établissements, obtenir une demi-journée banalisée consacrée à la loi d'orientation, organiser une heure d'information syndicale.

La manifestation départementale de Chalon a réuni, malgré le froid et la pluie, près de 2000 manifestants. Il faut maintenant poursuivre la mobilisation, conscients des difficultés et des enjeux de notre engagement, mais avec confiance dans notre détermination et notre ténacité dans la défense de notre système éducatif et de notre modèle social.

■ Bruno Himbert

SCOOP

La journée de grève du 20 ne sera pas rémunérée !

Que cherche le ministre de la Fonction publique en rappelant dans le Journal du Dimanche du 16 janvier ce qui est une évidence, à savoir que les journées de grève font l'objet de retraits de salaire dans la fonction publique ? Les personnels de l'Éducation nationale sont bien placés pour le savoir : le gouvernement a tout fait pour qu'ils payent le plus cher possible leur mouvement de 2003.

Il est clair qu'en enfonçant ainsi une porte ouverte, le ministre essaye de discréditer toujours et encore les fonctionnaires auprès de l'opinion en suggérant que le recours à la grève ne leur coûterait habituellement rien. Il s'agit d'une manœuvre peu glorieuse qui peut-être est significative de l'inquiétude du gouvernement devant une semaine de mobilisation qui s'annonçait déjà bien suivie. Beaucoup de collègues nous ont manifesté leur indignation face à de tels propos, certains nous suggèrent de demander publiquement que le gouvernement reverse les retenues sur salaires des grévistes du 20 auprès de l'ONU en faveur des populations sinistrées d'Asie par exemple (voir forum du congrès sur notre site dans l'espace vie syndicale).

Renaud Dutreil ferait mieux de négocier au lieu de répéter en matière de salaires les mêmes contre vérités sur l'évolution du pouvoir d'achat et montrer ainsi son refus d'entendre ce que disent les représentants des personnels.

Claudie Martens

GRENOBLE

13 heures, salle des profs du lycée Champollion

Quelqu'un rappelle les grandes lignes de la réforme Fillon mais très vite on en vient à évoquer les problèmes vécus au quotidien : classes surchargées, manque de personnel notamment de personnels d'entretien, dégradation des bâtiments et entretien plus que superficiel des locaux... La question des remplacements prévue par le plan Fillon, et déjà expérimentée au lycée par une collègue en CPA, est longuement évoquée. Certains considèrent qu'un alourdissement de la charge de travail à hauteur de 2h30 par semaine serait envisageable mais rejoignent ceux qui estiment que cette mesure est une absurdité pédagogique et une atteinte aux statuts. Un enseignant /parent d'élève

rapporte que pour beaucoup de parents aussi cette proposition est perçue comme une « proposition bricolage ».

« Pour la première fois depuis que j'enseigne à Champo, les élèves m'ont questionnée sur la grève », explique une collègue. « En 1^{er} ils se posent beaucoup de questions sur les TPE et sur le bac » ajoute Marie-Odile. Les enseignants eux aussi font part de leur crainte de voir mis en place des « bacs maison » et redoutent la pression des parents. La question des salaires n'a été que très rapidement abordée. Une jeune stagiaire IUFM est passée expliquer qu'elle ne faisait pas grève car les revendications salariales étaient mises trop en avant à son goût. Ce point de vue n'a pas été partagé, loin s'en faut, par ceux qui au contraire avaient décidé de sacrifier une journée de salaire pour protester contre la perte du pouvoir d'achat !

14 heures : il est maintenant temps de rejoindre la manif

Devant la gare il y a déjà du monde mais la foule continue à arriver. On estime entre 10000 et 15000 participants pour cette journée d'action nationale. Par chance les grévistes de « Champo » ont emporté la banderole de leur établissement qui sert de point de ralliement aux collègues dispersés et même à une poignée d'élèves de l'établissement. Deux terminales ES déplorent la très faible présence des lycéens mais expliquent ce phénomène : « nous appartenons à la génération abasourdie ». Elles, en revanche, se sentent concernées, refusent la suppression de l'option ES en Seconde, l'arrêt des TPE en Terminale, le bradage du bac. Les enseignants de Champo semblent satisfaits de la mobilisation. « On sort du creux de la vague, ça fait du bien de voir qu'on est nombreux aujourd'hui » commente une prof de français.

Lentement le cortège se met en branle et c'est accompagné par un « concert de klaxons » que l'on

démarré. L'ambiance tout au long du parcours est joyale et animée, d'anciens collègues viennent saluer l'équipe de Champo; on retrouve aussi de jeunes retraités et les habituels compagnons de manif. On échange des nouvelles, on commente la réforme, les échanges vont bon train et on se sent conforté de partager les mêmes craintes, les mêmes attentes. La manif se termine à la préfecture et la grande place de Verdun est noire de monde, l'équipe de Champo, en queue de parcours, ne pourra même pas y accéder. On reste encore quelques minutes à discuter en espérant que maintenant que la dynamique est relancée, on se reverra « plus souvent », puis chacun se disperse et repart, satisfait de cette journée qui a remis un peu de baume au cœur.

■ Sophie Bentata

LE DESSIN DE LA SEMAINE



10 000 manifestants à Grenoble.

© DR

BATAILLE DE CHIFFRES 58 % DE GRÉVISTES

Chaque grève est traditionnellement l'occasion d'une « bataille de chiffres » entre le ministre et les organisations syndicales

À chaque fois, le ministre fait d'abord le maximum avant la grève pour essayer de peser sur la participation. Pour le 20 janvier, par exemple, F. Fillon annonce à l'avance qu'il ne bougera sur aucun des sujets les plus sensibles (socle commun, bac, remplacements) et R. Dutreuil rappelle à ceux qui auraient pu l'oublier que la journée de salaire sera prélevée. Le jour même de la grève, l'objectif est toujours de minimiser la portée de la grève. L'administration publie des résultats souvent assez fantaisistes et qui se rapportent toujours au nombre total de personnels et non au nombre de personnels attendus qui est le seul qui ait vraiment du sens.

Il n'est pas aisé pour un syndicat de rassembler des résultats précis suffisamment tôt dans la matinée pour rendre compte de la réalité de la mobilisation et faire pièce aux chiffres que le ministère essaye d'imposer aux médias, quand les militants préparent les manifs, participent aux AG ou essayent de convaincre les hésitants.

Appel aux syndiqués

Le SNES a cette fois choisi d'appeler les syndiqués à lui adresser directement par mél, fax ou téléphone les résultats de leur établissement avant 10h le matin. L'opération a été un succès puisque plus de 700 collègues nous ont fait parvenir leurs chiffres ! Qu'ils en soient ici particulièrement remerciés. Leur efficacité nous conduira à

faire appel à eux de nouveau à la prochaine grève nationale.

58 % de grévistes

Cela a permis au SNES de publier dès 10h du matin un communiqué de presse annonçant à partir d'un échantillon de 500 établissements, suffisamment large pour être représentatif, que le taux de participation à la grève était de 58 % (plus de 50 % en lycée et plus de 60 % en collège). Le contact direct avec de nombreux collègues nous a aussi permis de mesurer très vite quelle était la dynamique de cette grève.

Les chiffres du ministère

Ce n'est que vers 13 heures que l'AFP publiait la dépêche suivante : « Plus de 40 % des enseignants étaient en grève jeudi, dont 43,33 % dans le primaire, 49,99 % dans les collèges, 43,72 % dans les lycées et 40,32 % dans les lycées professionnels, a annoncé à l'AFP le ministère de l'Éducation nationale. Le taux de grévistes chez les personnels non enseignants a été évalué, par ailleurs, à 28,49 %. Ces chiffres reflètent une forte mobilisation, d'une ampleur comparable à celle que l'Éducation nationale avait connue au printemps 2003 ». Chacun pourra admirer la façon habile dont le ministère introduit le 40 % qui ne correspond à rien puisque la participation officielle est supérieure dans tous les secteurs mais qui a été repris par de nombreux médias. Il n'est pas interdit non plus de sourire devant la précision qui se voudrait scientifique du 49,99 % qui fait irrésistiblement penser aux étiquettes que l'on voit fleurir en ce moment sur les soldes...

■ Bernard Boisseau



© DR

MOBILISATION ... SUCCÈS !

Le S1 du lycée de Millau a obtenu au premier trimestre un succès importants. En effet sous la pression du SNES et de la FSU l'administration a dû renoncer au label Lycée des Métiers. Après avoir dénoncé au CA de juin la procédure de labellisation de notre établissement à l'insu des personnels (courriers à la Rectrice et au ministre de l'Éducation nationale, audience à l'IA...) nous avons organisé deux mois après la rentrée un stage de 60 personnes au Larzac sur le « lycée des métiers » avec Thierry Reygades secrétaire national du SNES. Journée fructueuse, conviviale, et témoignant d'une grande détermination à connaître tous les



« Le S1 constitue le nœud du syndicalisme de demain »

enjeux et à agir pour dénoncer toutes les dégradations. Ce stage nous a permis de nous rencontrer, d'échanger (des dizaines d'interventions au cours de la journée, très bon niveau d'écoute...). Ainsi face à l'opposition des personnels « le SNES a fait reculer le lycée des métiers » (La Dépêche 26 novembre 2004).

Malgré ce recul nous restons vigilants car la logique de « pôle » et la volonté de spécialisation des établissements est plus que jamais à l'ordre du jour de la politique académique (carte des formations).
Edouard Martin, Antoinette Navas

Erratum rentrée 2005

Aix-Marseille : - 197 postes et non pas + 45.

SONDAGE LE SOUTIEN DE L'OPINION

Le sondage CSA du 11 janvier est particulièrement instructif. Certains médias ont beau multiplier les reportages sur les usagers « pris en otage », le président du MEDEF tempêter contre les fonctionnaires et Nicolas Sarkozy brandir le spectre du service minimum, l'opinion affiche un fort soutien (65 %) au mouvement des fonctionnaires et des

services publics : 65 % d'opinions favorables et surtout 15 % seulement d'opinions hostiles ! Un score voisin de celui enregistré pour les retraites en 2003. La deuxième question met en évidence que la question du pouvoir d'achat est bien devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble des Français.

QUESTION : Vous savez que les postiers, les cheminots, les enseignants et les fonctionnaires vont faire grève et manifester la semaine prochaine notamment pour « leurs salaires et contre l'affaiblissement et la remise en cause du service public ».
Quelle est votre attitude à l'égard de ces mouvements ?

Ensemble des Français %	
Soutien / Sympathie	65
- Vous le soutenez	41
- Vous avez de la sympathie	24
Vous y êtes indifférent	19
Opposé / Hostile	15
- Vous y êtes opposé	9
- Vous y êtes hostile	6
- Ne se prononcent pas	1
TOTAL	100

QUESTION : Vous personnellement, seriez-vous prêt ou pas prêt à manifester... ?

	Ensemble des Français			
	%	Prêt	Pas prêt	Ne se prononcent pas
... pour défendre votre pouvoir d'achat	100	75	24	1
... pour défendre les services publics	100	59	39	2
... pour défendre les 35 heures	100	47	50	3

CARTE SCOLAIRE 2005 CURIEUSE ARITHMÉTIQUE DE FILLON

On a vu ce que l'argumentation du ministre de l'Éducation nationale, justifiant les retraits pléthoriques d'emploi par la démographie, avait de fallacieux. Dans le premier degré, 700 créations sont prévues pour 45 000 élèves supplémentaires, soit un emploi pour 65 élèves... ; dans le second degré, pour une baisse prévue de 42 500 élèves, c'est 5 512 emplois retirés au titre du budget, soit un emploi pour 7 à 8 élèves...

Serait-il en effet urgent que le ministre apprenne à compter ? Ou appliquerait-il avec zèle la directive de la diminution du nombre de fonctionnaires ? Son directeur de cabinet l'a d'ailleurs rappelé lors du CTPM du 17 décembre ; l'Éducation nationale doit « contribuer à l'effort de la Nation » pour réduire la dépense publique, et par la même occasion revenir sur l'offre de formation et l'ambition de la qualité pour tous. La réduction du nombre de fonctionnaires guidant désormais le projet éducatif, tout est bon pour récupérer des emplois ; ainsi, au-delà des emplois budgétaires, environ 1500 emplois sont également retirés au titre des « surconsom-



© Clément Martin

mations » (à Poitiers 98 emplois doivent être « rendus », à ajouter aux 180 emplois supprimés, soit au total - 286 emplois).

On connaît les conséquences de telles mesures sur les conditions de travail des personnels et des élèves (suppressions des groupes, non-paiement de l'heure de vie de classe, fermetures de sections...). Chacun appréciera donc le paradoxe qui consiste, pour F. Fillon, à saigner ainsi le second degré, tout en affirmant conserver la priorité à l'Éducation et en justifiant sa loi d'orientation par de nouvelles mesures, censées contribuer à une meilleure réussite des élèves.

Si on estime le coût des mesures annoncées, en

dépôt du flou qui les entoure, on arrive à des chiffres éditants : prendre en charge pendant 3 H par semaine des groupes de 8 élèves en difficulté, dans le cadre du CIRE, reviendrait à 400 millions d'euros, soit plus de 12 000 emplois, généraliser une première langue vivante au CE1 coûterait plus de 8 millions d'euros ; pour les dédoublements au lycée, selon les variations du seuil (15, 20 élèves ?) on arriverait à une fourchette de 150 à 400 millions d'euros.

Comment résout-on l'équation qui consiste à diminuer massivement le nombre d'enseignants tout en prévoyant des mesures qui en exigent plus ? Il est à craindre que la solution ne réside dans les redéploiement de moyens, la mise à mort de l'éducation prioritaire, la redéfinition des missions des enseignants, orientations antinomiques avec une évolution de nos métiers et des conditions d'enseignement en faveur d'une relance de la démocratisation.

■ Frédérique Rolet,
frederique.rolet@snes.edu

SUITE DE NOTRE TOUR DES ACADÉMIES RENNES : 500 POSTES EN MOINS EN 2005

7 500 postes d'enseignants en moins au niveau national, 500 en Bretagne, voici le détail de la facture :

Retraits d'emploi par le ministère

Baisse démographique	- 255
Suppression TPE et réforme STT	- 32
Total :	- 287
« Surconsommation »	- 215
(postes à rendre au ministère)	
TOTAL :	- 502 ETP

Ventilation des suppressions de postes

Collèges	- 226
Lycées	- 142
LP	- 80
Contractuels « évitables »	- 50
(économies sur le remplacement)	
Contribution autres budgets	- 4
TOTAL :	- 502 ETP

Rennes : 1 000 postes en moins en 4 ans !

Depuis la rentrée 2001, 1 072 ETP (plus de 7 % du potentiel de l'académie) ont été supprimés. La baisse démographique de 2001 à 2005 est chiffrée à 3,9 %, celle des postes s'établit à environ 7 %. Alors qu'il y a en moyenne 1 ETP pour 10 élèves, le rythme des suppressions a été, sur ces 4 années de 1 poste de prof pour 5 élèves : la « démographie » a bon dos !

D'ailleurs, dans un document officiel du ministère lui-même, on peut lire que l'académie de Rennes est maintenant déficitaire (en 2003 et 2004) en postes par rapport aux besoins d'enseignement ! Ce déficit va encore terriblement s'aggraver avec les 500 postes en moins pour 2005 !

Évolution des Équivalents Temps Pleins (pour environ 15 000 au total)

	Rentrée 2002	Rentrée 2003	Rentrée 2004	Rentrée 2005	Total
Collèges	+ 74	- 22	- 121	- 226	- 295
LP	- 58	- 161	- 119	- 80	- 418
Lycées	- 73	- 39	- 105	- 142	- 359
Total	- 57	- 222	- 345	- 448	- 1 072

Évolution des effectifs

	Rentrée 2002	Rentrée 2003	Rentrée 2004	Rentrée 2005	Total
Collèges (hors Segpa)	85 836	84 579	84 755	83 601	82 596
LP	19 661	19 126	18 257	17 443	16 867
Lycées (hors ens. sup.)	45 484	46 071	46 140	45 899	45 634
Total	150 981	149 776	149 152	146 943	145 097

Lycées : toujours moins !

Le zèle du rectorat s'est particulièrement exercé sur les lycées : entre les rentrées 2001 et 2005, il n'y pas eu baisse des effectifs, mais stabilité (en fait 165 élèves en plus !) ; en même temps, ce sont 359 postes qui ont été supprimés ! Résultat, selon les chiffres du ministère : dans l'académie de Rennes le « taux de remplissage » des classes est au-dessus de la moyenne nationale et, pour les BTS, nous sommes en tête du classement (deuxième après Paris) !

PÈRES ET MÈRES DE TROIS ENFANTS AU 136^e DESSOUS !

L'article 136 de la loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004, adopté en catimini au Sénat le 20 décembre dernier, a modifié l'article L.24 du code des pensions.

Il pose des conditions nouvelles pour permettre aux pères et aux mères de trois enfants de partir en retraite avant 60 ans avec entrée en jouissance immédiate de la pension, les postulant(e)s devant démontrer qu'ils (elles) se sont arrêté(e)s au moins un certain temps dans des conditions fixées par un décret à paraître. Des femmes risquent de perdre ce droit⁽¹⁾, et en tout cas la quasi-totalité des pères, desquels on exige désormais de remplir des conditions impossibles.

Or la loi prétend s'appliquer rétroactivement aux demandes formées avant son entrée en vigueur, ce qui est du jamais vu, et qui apparaît bien peu conforme à la Constitution et au droit européen, y compris aux procédures en cours devant les tribunaux, sauf lorsqu'il y a eu « *décision de justice passée en force de chose jugée* ». Qu'en est-il des centaines de procédures en cours que nos collègues ont été contraints d'engager parce que l'administration se refusait à appliquer la loi aux fonctionnaires de sexe masculin ? Pour ceux qui

bénéficient d'une décision de justice, nous fourbissons nos armes, avec nos avocats. Pour ceux qui, ayant formé une demande en 2004, se sont vu opposer un refus à leur demande avant l'entrée en vigueur de la loi, ou qui n'ont pas encore essuyé ce refus, toutes situations juridiques fort complexes, nous les étudions avec nos avocats. Nous continuerons à nous battre devant les tribunaux mais il faut dire que l'issue est incertaine, que les procédures seront longues (faudra-t-il aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme ?), et qu'au mieux les requérants n'obtiendront qu'une indemnisation et non un départ anticipé en retraite.

La loi de réforme des retraites de 2003 a inscrit des régressions majeures dans le code des pensions. Le vote qui vient d'intervenir pose la question de la reconquête de droits pour tous à des aménagements de service en fin de carrière, à des départs anticipés sur des critères d'activité professionnelle (durée, pénibilité), de santé.

■ **Francis Berguin**, francis.berguin@snes.edu
 ■ **Renée Daube**, action.juridique@snes.edu

(1) Voir précisions ci-contre.

(2) Pour les autres conditions inchangées, voir le Mémo du S1.

« *La liquidation de la pension intervient (...) lorsque le fonctionnaire est parent de trois enfants⁽²⁾ (...) à condition qu'il ait pour chaque enfant interrompu son activité dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.* »

Le décret doit lister les congés qui créent ce droit, éventuellement fixer une durée minimum. Les congés de maternité, d'adoption, parental devraient être retenus, même si le parent n'était pas fonctionnaire à ce moment là. Cette rédaction vise à écarter les pères du droit que la loi leur avait ouvert, tout en maintenant le droit des femmes. Mais les mères qui ont adopté un enfant avant l'existence du congé d'adoption, celles qui ont élevé l'enfant de leur conjoint ont aussi perdu ce droit.

« *Sont assimilées à l'interruption de l'activité (...) les périodes n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de retraite de base, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.* »

Cet alinéa devrait selon le ministère de la Fonction publique permettre de prendre en compte les enfants nés lorsque le parent était étudiant, chômeur ou en disponibilité. Ces situations s'ajoutent à celles prises en compte ci-dessus.

DÉCENTRALISATION LA FRONDE DES RÉGIONS

Les présidents de Région ont décidé de ne pas signer avec l'État les conventions qui déclenchent le transfert des personnels TOS⁽¹⁾ des lycées et collèges. Si cette décision est importante politiquement elle n'est pas de nature à bloquer le processus de décentralisation.

L'Association des Régions de France (ARF⁽²⁾) a annoncé lors d'une audience avec la FSU que les présidents des conseils régionaux refusent de signer les conventions pour la mise à disposition des personnels TOS, la signature de ces conventions déclenchant le transfert des personnels. Ces conventions fixent le nombre et la nature des personnels transférés à chaque Région en application de la loi de décentralisation. Pour autant le processus n'est pas bloqué puisque la loi a prévu que si, d'ici le 5 avril, les conventions n'étaient pas

signées, elles pouvaient être appliquées par décret sans l'accord des Régions concernées.

Les explications données par l'ARF montrent que la démarche des Régions n'est pas de remettre en cause certains aspects de la loi de décentralisation, même si 20 Régions sur les 22 métropolitaines indiquent être en désaccord avec le transfert des TOS. Le refus est fondé sur la crainte des Régions de ne pas bénéficier de transferts financiers à hauteur des missions et des personnels transférés. En effet il y a à craindre que l'État transfère des moyens *a minima*, la loi de décentralisation, au delà des discours officiels, ayant comme fondement le désengagement de l'État et la limitation des dépenses de l'État. Pour autant la décision des régions met en évidence le conflit entre l'État et la majorité des Régions sur certains aspects de la décentralisation et sur les conditions de sa mise en œuvre.

La volonté de l'État de se débarrasser des personnels TOS au moindre prix conduira à une augmentation importante de la fiscalité régionale, aujourd'hui estimée à 30 %. Baisser l'impôt sur le revenu, baisse dont les plus modestes ne bénéficient pas, pour faire augmenter les impôts locaux régionaux que

tout le monde doit payer en dit long sur les choix gouvernementaux.

Cette fronde, même modeste, des présidents de conseils régionaux n'a aucun écho dans les conseils généraux, même ceux dans lesquels la majorité est de gauche.

Parallèlement nous restons très inquiet sur l'avenir des missions exercées par les TOS dans les établissements du second degré (demi-pension, entretien...). Si, aujourd'hui, une majorité de présidents de conseil régionaux semblent prêts à s'engager à ne pas privatiser ou externaliser ces services, certains conseils généraux (Rhône, par exemple) ont déjà annoncé le contraire.

■ **Daniel Robin**, daniel.robin@snes.edu

(1) TOS : personnels techniciens, ouvriers et de service

(2) L'ARF est dirigée par la gauche depuis les dernières élections régionales. Elle a pour vocation de représenter les Régions et de tenter d'"harmoniser" certains aspects des politiques régionales. Mais elle ne peut rien imposer aux régions qui gardent, de par la loi, leur totale liberté d'action. L'ARF ne dispose donc d'aucun pouvoir sur les présidents de conseil régionaux.

CONSTITUTION EUROPÉENNE LE DEBAT EST LANCÉ

Le Conseil national SNES des 11 et 12 janvier 2005 a adopté le texte suivant sur le projet de traité constitutionnel de l'UE (extraits).

Nombre de sujets traités dans ce texte, en particulier dans le domaine économique et social, concernent directement le mouvement social, les organisations syndicales donc le SNES. Les réformes des systèmes éducatifs sont de plus en plus liées aux orientations européennes. Le SNES est intervenu sur plusieurs points, avant que ne soit signé, par le Président de la République à Rome, le projet de Constitution européenne. Le SNES est particulièrement critique sur plusieurs points essentiels du Traité.

L'intégration dans ce texte de dimensions relevant en fait du législatif et non du constitutionnel nous préoccupe. Il fige pour de très nombreuses années des choix économiques et sociaux contestables (primat de la libre concurrence par exemple), sans possibilité de les faire évoluer, par exemple au niveau du Parlement européen.

Les choix économiques libéraux de ce projet sont érigés comme valeurs constitutionnelles sur le même pied que les valeurs humanistes qui constituent un élément essentiel de toute démocratie. Ces choix économiques sont pourtant responsables du faible dynamisme de l'économie européenne et du maintien du chômage à un niveau élevé. La libre concurrence serait désormais un principe ayant vocation à l'universalité. Les ser-



© Communauté européenne, 2005

vices publics (SIG et SIEG), tels qu'ils sont conçus au niveau européen dans leur périmètre, leur rôle et leurs missions, sont subordonnés au principe de la libre concurrence.

Le préambule et l'article 51-3 de la Constitution soumise à ratification sont incompatibles avec une séparation effective entre les églises et les structures politiques et institutionnelles européennes, créant ainsi une situation contraire aux principes de laïcité.

La Charte des droits fondamentaux énonce des principes généraux qui ne constituent pas pour autant des droits pouvant être invoqués devant le juge. De nombreux droits fondamentaux ne sont pas reconnus : le droit au travail et à l'emploi, à un revenu minimum...

L'éducation est un domaine dans lequel les orientations européennes pèsent de plus en plus. Pourtant, le texte constitutionnel reconnaît que l'éducation et la formation professionnelle sont un

domaine de compétences des États membres, dans lequel l'UE ne peut proposer que des actions d'appui, de coordination ou de complément. En développant un discours technocratique, fondé sur une conception libérale de la société et sur l'existence des contraintes économiques présentées comme « naturelles », en remplaçant le débat par un consensus à tout prix, en mettant en valeur des « bonnes pratiques » qui s'imposeraient d'évidence, en présentant ses orientations comme les seules possibles, l'Union européenne organise la dépolitisation des choix qu'elle fait et ne permet pas le débat démocratique. Le mouvement syndical doit revendiquer un fonctionnement démocratique garantissant le droit des peuples à déterminer leur avenir et se donner les moyens de peser efficacement sur les politiques nationales et européennes.

L'importance de ces questions conduit le SNES à s'interroger sur la nature de son implication dans le débat qui s'ouvre dans la perspective du référendum. Le SNES continuera à informer les personnels des dispositions négatives contenues dans ce projet. Le SNES, par ailleurs, décide d'ouvrir un débat dans la profession, permettant au Congrès du SNES qui se tiendra en avril prochain de décider si notre organisation syndicale doit lancer un appel sur un vote au référendum concernant la ratification du projet de traité constitutionnel.

– Le débat est lancé dans les cahiers de contribution du congrès sur la Constitution européenne.

– Le dossier du prochain magazine de février sera consacré aux débats européens.

Déménagement du SNES

Le SNES national sera fermé les 26 et 27 janvier. Nos lignes téléphoniques et nos serveurs informatiques seront indisponibles ou très perturbés durant cette période.

Nous nous en excusons par avance.

Le 31 janvier, le siège du SNES est transféré

**46 avenue d'Ivry
75647 Paris Cedex 13**

dès le 26 janvier, utilisez cette adresse dans vos courriers, la numérotation téléphonique n'est pas modifiée.

30 ans de la loi Veil

Hasard du calendrier ? Au moment où on célèbre le soixantième anniversaire de la libération des camps en rendant notamment hommage à Simone Veil, on fête le trentième anniversaire de la loi qui porte son nom. La manifestation du 15 janvier qui rappelait cette conquête décisive pour l'émancipation des femmes a été réussie : entre 6000 et 12000 manifestants « pour rester vigilant en France mais aussi en Europe ». Pour rappeler aussi que la bataille n'est pas finie : les difficultés pour trouver un centre demeurent et les anti-IVG ne désarment pas...



© Clément Martin

Jean Hugon

Notre camarade nous a quittés, à l'âge beaucoup trop précoce de 65 ans.

Il fut secrétaire académique du S3 de Clermont, membre de la CA nationale, trésorier académique. Il a été, pendant 40 ans, fidèle à ses engagements, de tous les combats pour la défense et la promotion des enseignements de second degré, pour la défense du service public d'Éducation nationale et de ses personnels. Il a apporté une contribution essentielle, dans l'académie, à la construction du nouveau SNES après 1968, puis de la FSU. Il fut, plus récemment, au cœur de notre lutte contre la réforme des retraites et la décentralisation.

Sa rigueur, son honnêteté morale et intellectuelle, sa capacité de réflexion et de travail, sa volonté, mais aussi sa disponibilité et sa gentillesse, ont été des modèles pour nombre de militants.

Toujours à l'écoute des autres, il n'avait pas son pareil pour rappeler, dans les moments difficiles, quelque principe, quelque valeur fondamentale, permettant de faire émerger les convergences et conduisant la discussion et l'orientation vers l'essentiel.

Il restera une référence pour tous.

Il nous manque.

Le secrétariat académique

Le secrétariat national et le secrétariat académique ont, par l'envoi de messages et de fleurs, rendu hommage à Jean et témoigné leur amitié à sa famille, en particulier à sa femme Claudine, lors des obsèques qui se sont déroulées dans l'intimité le 2 décembre.

PLATE-FORME REVENDICATIVE DU SNES À VOS PLUMES !

Le premier cahier de contributions joint à cette US ouvre le débat sur les sujets abordés dans les quatre thèmes de congrès.

Trois autres suivront avec les trois US à venir avant les congrès académiques. N'hésitez pas à vous y exprimer à titre individuel ou collectif en nous envoyant vos articles dès maintenant.

Loi d'orientation, mise en oeuvre de la décentralisation et de la LOLF, politique générale du gouvernement en terme de budget et de gestion des personnels, Europe, modalités et crédibilité de l'action syndicale, rapport au politique : autant de questions d'actualité, que nous devons traiter dans le cadre de la préparation du congrès. Les réponses apportées définiront notre plate-forme revendicative pour les deux années à venir. Elle doit être construite par l'ensemble des syndiqués parce que nous avons tous ensemble tout à gagner à confronter des points de vue qui peuvent être contradictoires. Les problématiques ont été pré-

sentées dans les cahiers numéro 1 et 2 joints à L'US de décembre autour de quatre thèmes. Ces textes sont disponibles en ligne sur notre site dans la rubrique *vie syndicale*. Un forum de discussion y a été également ouvert. Le débat va se mener à l'occasion des réunions, des stages syndicaux, puis des congrès académiques (qui sont aussi autant d'occasions de mobilisation dans la période). Pour le nourrir, toutes les contributions sont les bienvenues, qu'elles soient individuelles ou collectives. Elles seront publiées dans quatre cahiers joints aux quatre US publiées d'ici la fin février et sur notre site. Vous trouverez avec ce numéro le premier cahier de contributions ; les articles sont également mis en ligne et vous pouvez y réagir en utilisant le forum.

■ **Claudie Martens**,
claudie.martens@snes.edu

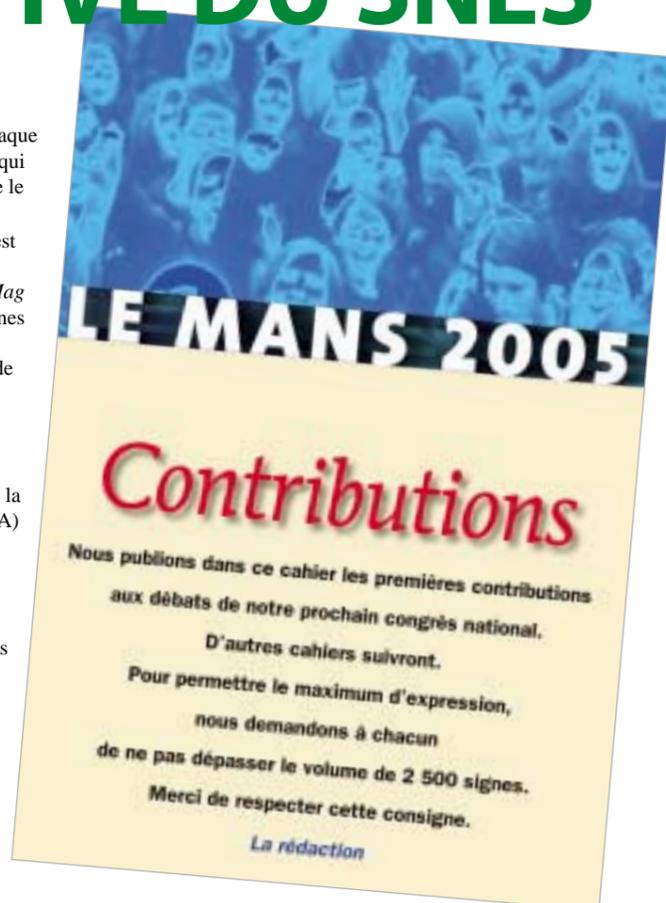
ATTENTION : les contributions ne doivent pas excéder 2 500 signes (le souhait étant d'en publier le maximum). Elles peuvent être adressées à contributions_congres2005@snes.edu ou par courrier postal (et éventuellement sous forme manuscrite) à l'Université syndicaliste SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

Notes sur les rapports d'activité et financier

Le scrutin est organisé dans chaque section SNES d'établissement qui reçoit de la section académique le matériel électoral nécessaire

Attention : la période de vote est fixée par chaque académie (calendrier publié dans L'US Mag du 17 décembre) et pour certains (Amiens, Bordeaux, Créteil, Rennes, Versailles) la période de vote va bientôt s'achever.

- Dans plusieurs académies, ce vote national est couplé avec d'autres scrutins : rapports académiques et/ou élections de la Commission administrative (CA) académique et/ou de bureaux départementaux (S2).
- Les syndiqué(e)s retraité(e)s expriment leurs votes individuels selon les indications fournies par leur section académique.
- Les syndiqué(e)s isolé(e)s en France adressent leurs votes individuels directement à leur section académique.



FORUM DE TOULOUSE LE METIER EN DEBAT

C'était un des forums-débats organisés par le SNES dans le cadre de la campagne d'opinion contre la loi d'orientation de François Fillon.

Et ce sont près de 150 personnes qui se sont retrouvées samedi 15 janvier 2005 entre 14h et 18h au Centre de congrès de Toulouse à l'invitation de la section académique : des enseignants, les plus nombreux bien sûr, des CPE, des CO-Psy, des formateurs de l'IUFM, des professeurs stagiaires, des étudiants...

Dans une première partie, la question volontairement provocatrice de « Faut-il changer les enseignants pour changer l'École » faisait l'objet des interventions et des regards croisés du sociologue, du formateur et du syndicaliste : Patrick Rayou,

sociologue, coauteur avec Agnès Van Zanten du livre « Enquête sur les nouveaux enseignants. Changeront-ils l'école ? », André Terrisse, enseignant-chercheur, formateur à l'IUFM Midi-Pyrénées et Frédérique Rolet, cosecrétaire générale du SNES.

Les thèmes abordés tant dans les exposés que dans le débat ont été nombreux : massification et démocratisation du second degré, situation du collège – l'enquête porte uniquement sur des enseignants de ce niveau –, nouveaux enseignants – plus pragmatiques, ne se référant plus vraiment à un idéal démocratique, ne se voyant faire ce métier que 10 ans maximum –, importance du relais entre les générations – mal assuré car les « anciens » s'en vont à un moment où ils ne sont plus certains de l'héritage à transmettre à leurs « jeunes » collègues, comportement des débutants – qui s'inscrivent dans une logique consumériste du prêt-à-penser et sont fortement demandeurs de

réponses immédiates –, professionnalité enseignante et nécessité de refonder les pratiques professionnelles – une enquête du SNES réalisée en 2001 montre bien la facile intégration dans le milieu professionnel mais l'insertion difficile dans la pratique professionnelle –...

Dans une deuxième partie, Evelyne Salé pour les CPE puis Catherine Remermier pour les CO-Psy sont intervenues sur les complémentarités des métiers de l'éducation. Dans la future loi d'orientation, si le travail en équipe éducative et pédagogique est à nouveau formulé, il n'est assorti ni de temps de concertation, ni d'organisation de la division du travail, ni de création de postes. Bien au contraire, les statuts et les missions sont mis à mal.



Le forum s'est conclu sur un appel à réussir la grève du 20 janvier, appel entendu puisque c'est 70% des personnels du second degré qui ont cessé le travail dans l'académie.

■ **Jean-Louis Viguier**

SYNDICATS DU PRIVÉ À LA FSU DEBATS DIFFICILES POUR UNE DÉCISION SERRÉE

Après plusieurs mois de débats, le Conseil national du SNES des 11 et 12 janvier s'est prononcé de justesse (49 voix contre 47) contre l'adhésion des syndicats de l'enseignement privé à la FSU.

Le Conseil national du SNES de septembre avait décidé d'ouvrir le débat dans la perspective d'une prise de décision de la FSU qui devait intervenir en décembre et qui a été finalement repoussée en janvier.

Le débat s'annonçait difficile et passionné. L'US après avoir donné la parole aux deux syndicats intéressés (SUNDEP et SNUDEC) a publié de nombreux points de vue de syndiqués, de structures syndicales (S3 ou S2), de certains courants de pensée.

Le débat du 11 janvier a d'abord permis de rappeler que la question posée n'était pas liée à l'élargissement de la FSU décidé en février dernier, puisque les statuts permettaient déjà d'affilier tout syndicat du champ de l'Éducation.

Les principaux arguments présentés pour l'affiliation ont été :

- Un refus serait perçu comme une crispation sur des débats dépassés et comme contradictoire avec le message d'ouverture lancé par le congrès de la FSU.
- Un refus pousserait les syndiqués du privé vers d'autres organisations ou surtout à ne plus syndiquer du tout.
- Il n'est pas juste de pénaliser les personnels du privé qu'on ne peut pas rendre responsables du système dans lequel ils travaillent.
- Il ne faut pas sous-estimer la capacité du SNES et de la FSU à surmonter les contradictions qui apparaîtront.
- Il ne faut pas exagérer le poids qu'auraient, et l'influence que seraient susceptibles d'exercer sur la FSU, les syndicats du privé s'ils étaient affiliés.
- Sur les 20 dernières années, la donnée la plus lourde, c'est le rapprochement progressif des deux systèmes public et privé. L'intégration des syndicats du privé dans la FSU permettrait d'accélérer encore l'évolution du privé vers le public.
- Les jeunes syndiqués sont nettement moins hostiles à l'affiliation que leurs aînés et auraient une lecture négative d'un refus.

Du côté du contre, les principaux arguments ont été :

- La perspective rapprochée de la construction d'un grand service laïque unifié n'a plus aujourd'hui aucune crédibilité. Ce qui change complètement la donne par rapport au débat d'il y a 20 ans.
- Il est impossible de faire abstraction, notamment dans certaines régions (interventions du S2 de la Vendée et du S3 de Rennes), de la très forte concurrence entre le public et le privé. Cette concurrence est en plus « déloyale » puisque les contraintes de service public pèsent essentiellement sur le système public.
- Il sera souvent difficile de distinguer ce qui relève de la défense des personnels de ce qui relève de la défense de l'institution dans laquelle ils exercent.
- Les syndicats du privé qui postulent n'ont pas dans leur plate-forme la revendication d'intégration des établissements du privé dans le public.
- Les syndicats en question sont très minoritaires dans leur secteur, la grande majorité des personnels du privé sont syndiqués à la CFTD, à la CFTC ou pas syndiqués du tout.
- Il y a opposition ou du moins difficulté à concilier caractère de service public et caractère propre de l'enseignement privé.

La FSU combat l'idée fréquemment avancée au niveau européen qu'il faudrait accélérer la prise en charge de missions de service public par des organismes privés. Notre opposition ne peut être que plus radicale quand il s'agit d'enseignement.

• L'abandon de fait du « combat laïque », part essentielle de l'histoire de notre syndicalisme, conduira à la rupture avec une partie des militants et risque de peser sur la syndicalisation, notamment dans les régions à forte implantation de l'enseignement privé.

Une décision serrée

La séance plénière du Conseil national s'est ouverte avec des avis des courants de pensée qui étaient plutôt favorables pour UA à une courte majorité et pour l'EE-Bernard Collongeon, opposés pour l'EE-Pierre Stambul et le PRSI. La discussion a fait encore évoluer le point de vue de certains participants, pour finalement aboutir à un vote au résultat très serré : 49 voix contre et 47 pour. Le SNES défendra donc au CDFN de la FSU l'opposition à l'affiliation des syndicats du privé tout en restituant dans le débat la diversité des points de vue qui se sont exprimés dans le syndicat.

■ **Bernard Boisseau**
bernard.boisseau@snes.edu



ORLÉANS-TOURS

UNE ACADÉMIE À LA CROISÉE DES CHEMINS

UNE RÉGION MARQUÉE PAR LA SOUS-QUALIFICATION

Alors que le manque de diplômés, en regard des besoins croissants en emplois qualifiés, devient une évidence, la hausse du niveau de formation et de qualification des jeunes est entravée par l'héritage de l'histoire économique et sociale de la région. Il est encore si prégnant que le système éducatif a du mal à sortir de l'ornière, celle de la reproduction d'inégalités sociales et territoriales, celle de l'arrêt précoce des études pour une partie de la population.

Dans l'académie les résultats sont inférieurs aux moyennes du pays, qui se situent elles-mêmes très loin des objectifs que le ministre a dû réintroduire dans le projet de loi, face à la pression syndicale (une qualification pour tous, 80 % au bac et 50 % d'une classe d'âge poursuivant des études supérieures). La proportion de bacheliers est inférieure de 2,4 points à la moyenne nationale pour 2003, et ils sont moins nombreux aussi à poursuivre des études supérieures (3 points de moins).

Les jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme ou qui n'ont en poche qu'un CAP ou un BEP sont plus nombreux qu'ailleurs. La proportion des élèves qui entrent en Seconde générale ou technologique est inférieure de 3,5 points à la moyenne nationale. L'apprentissage, qui bat des records, est en grande partie responsable de cet arrêt précoce des études : le taux d'accès au niveau V par apprentissage est de 12 %, alors qu'il est de 9 % au plan national.

Localement, les pressions des élus et du patronat sont toujours très fortes pour maintenir cet état de fait. Les orientations de la Région en matière de formation professionnelle initiale sont fortement dépendantes de ces pesanteurs dont les jeunes font les frais.

Les syndicats de la FSU agissent pour inverser ces logiques, afin que le système éducatif se donne les moyens de délivrer aux jeunes la culture commune large et diversifiée qui doit être celle du niveau du bac. L'accès à ce niveau favorisera leur insertion sociale, professionnelle et leur épanouissement individuel.

L'AMORCE D'UN REDRESSEMENT ?...

Après des années de lutte à l'initiative des syndicats de la FSU pour que les retards de l'académie soient reconnus et que des objectifs ambitieux soient définis pour redresser la situation, l'ensemble des organisations syndicales a pu voter le projet académique 2003-2006, dont les orientations s'inscrivent dans les dynamiques que nous exigeons.

Sa mise en œuvre a permis d'enregistrer en deux ans des premiers résultats (baisse des taux de sortie du système éducatif, hausse des taux d'entrée en lycée ou en LP, augmentation des poursuites d'études après un BEP, notamment).

Ces résultats sont fragiles parce qu'ils reposent seulement sur une volonté politique, dans un contexte de pénurie accrue.

L'École peut surmonter son « essoufflement » et ambitionner plus qu'un socle de formation au rabais pour les élèves d'origine modeste. Mais ce

Situation dommageable

« La Région Centre se caractérise par une forte présence de l'emploi agricole et de l'emploi ouvrier, ce qui recoupe une carte des formations assez largement bâtie autour du niveau 5 (CAP/BEP). Globalement, le système de formation, tant sur le plan territorial que sous l'angle des filières de formation, s'est implicitement positionné pour répondre à cette forte demande sociale. Mais, face aux mutations rapides du marché de l'emploi, cette situation risque de se révéler extrêmement dommageable pour l'avenir de la Région, mais aussi pour l'avenir des jeunes restés en marge de l'accès à de plus hauts niveaux de formation. (...) Dans les dix prochaines années, c'est 10 % de bacheliers supplémentaires qu'il faudrait fournir en Région Centre. (...) La politique académique a donc pour première priorité d'élever le niveau général de la population scolaire en favorisant à tous niveaux les poursuites d'études. » (Document rectoral « Regards sur l'École » 2003-2004.)

redressement ne se poursuivra que si la volonté politique perdure, avec les moyens correspondants pour améliorer l'offre de formation et les conditions de travail des personnels.

... MAIS QUI NE POURRA SE POURSUIVRE QU'AVEC UN AUTRE BUDGET 2005 ET UNE AUTRE LOI D'ORIENTATION !

Le second degré va perdre 312 emplois d'enseignants à la rentrée 2005 (moins 637 en 3 ans !), une ponction que ne justifie pas la baisse des effectifs,

elle-même due en partie à l'insuffisance des taux de scolarisation dans le secondaire.

Les évaluations en Sixième et au brevet sont inférieures aux moyennes nationales. Comment espérer consolider les acquis des élèves en collège, afin de favoriser les poursuites d'études, avec un budget aussi insuffisant ?

À la place de la culture commune, le projet de loi d'orientation propose un « socle commun » au rabais, kit minimal d'employabilité où les enseignements artistiques, l'EPS, la techno, les langues, sont marginalisés, et réservés à ceux qui réussissent.

Le tri social précoce des élèves dès le collège risque de reproduire, voire de renforcer, une réalité locale qui borne déjà plus qu'ailleurs les ambitions de formation des jeunes.

Ceux qui sont issus des milieux les plus modestes seront tout particulièrement touchés.

L'étanchéité entre les voies dès la fin de la Troisième risque d'enfermer des élèves fragiles dans des études courtes, alors qu'une réussite par paliers successifs, avec les passerelles et les remises à niveau nécessaires, pourrait les conforter et les pousser à poursuivre plus loin qu'ils ne l'envisageaient au départ. De nombreux élèves de l'académie ont réussi à progresser grâce à ce système, qui devrait être développé.

La remise en cause de la diversification, facteur pourtant essentiel de démocratisation, risque d'appauvrir et de dénaturer l'offre de formation actuelle dans l'académie, en particulier dans les séries technologiques et les LP, alors que le taux d'une classe d'âge qui obtient le niveau du bac reste inférieur au taux national (60,5 % pour l'académie ; 62,9 % au plan national à la rentrée 2003).

Le plan Borloo propose une augmentation importante du nombre des apprentis. C'est un non-sens dans une région où il est déjà très développé, et au plus faible niveau (près de 70 % de l'offre au niveau CAP/BEP) ; pire, près de 9 places sur 10 à ce niveau sont du CAP !

Le renforcement de l'autonomie des établissements (gestion des moyens, objectifs pédagogiques, offre de formation) risque d'entretenir et d'accroître l'inégalité des chances de réussite des élèves et les disparités géographiques.

Il n'y a pas de fatalité pour les jeunes de la région ! Ensemble, exigeons un autre budget 2005 et une autre loi d'orientation, pour poursuivre le redressement engagé depuis la rentrée 2003.

■ **Véronique Mercy**
secrétariat académique du SNES

FORUM RÉGIONAL FSU

Débat public
le 29 janvier de 14 heures à 17 h 30
Fac de lettres – Université d'Orléans



Réussite scolaire et élévation des qualifications pour tous

Introduction au débat avec Antoine PROST (historien de l'éducation), un chercheur du CEREQ, Denis PAGET (SNES) :

- Enjeu des contenus et des qualifications • Redresser la situation de l'académie

Table ronde avec des représentants des syndicats FSU et alliés (syndicats, associations de l'éducation et confédérations sont sollicités)

- Contenus et méthodes pour la culture commune de tous les jeunes • Inégalités sociales et égalité des chances à l'école, démocratisation (ZEP, bourses, aide pédagogiques, diversification...)

L'équipe éducative pluriprofessionnelle indispensable : vie scolaire, orientation, documentation, infirmière, AS, ATOS • École, parents, associations, entreprises, quelles relations/complémentarités ?

Quelle loi pour l'Éducation ?

QUEL AVENIR POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ?

Dans notre Région, comme dans celles qui ont le plus développé l'apprentissage, le niveau de qualification est l'un des plus bas par rapport à la moyenne nationale.

L'offre de formation professionnelle publique va être réduite, et au profit du privé :

- Des fermetures sont annoncées dans le public : LP La Chartrie à Descartes, sections professionnelles de lycée comme celle de Benjamin-Franklin à Orléans, de Sylvia-Montfort à Luisant, sections de BEP ou de Bac Pro (hôtellerie du LP de Châteaurox, électrotechnique au Blanc).
- La Région poursuit sa politique d'ouverture de nombreuses formations par apprentissage.

L'apprentissage, c'est :

- Une qualification rapide afin de répondre aux besoins ponctuels des entreprises sans se préoccuper de la formation citoyenne et culturelle. Le jeune est formé pour être productif immédiatement au détriment de la formation générale indispensable à la poursuite d'études et à la formation professionnelle continue.

On comprend pourquoi nous n'avons jamais pu obtenir les résultats aux examens ni les statistiques des poursuites d'études pour les jeunes

Gilles Moreau (sociologue, maître de conférence à l'université de Nantes), extrait du livre *Le monde apprenti*.
« Les apprentis [...] ne développent pas d'identité syndicale et politique forte [...] leur objectif premier est de s'assurer une affiliation sociale, professionnelle et familiale qui ne passe pas par la lutte collective, mais par la culture de l'individualité [...]. L'apprentissage a une fonction forte de reproduction des valeurs et des positions d'origine de ceux qu'il forme, des ouvriers et des employés modestes et attachés à l'ordre et à l'ordinaire des choses [...]. En ce sens, comme au XVIII^e siècle, l'apprentissage sert de régulateur social et politique. »

issus de l'apprentissage patronal !

- Une source de discrimination sociale. Les entreprises peuvent « choisir » leurs apprentis (les meilleurs), pour ne pas dire ethnique (jeunes issus de l'immigration et filles). Au regard des valeurs laïques et de l'égalité des chances, ces discriminations sont inacceptables.
- Un coût important. Les entreprises ont des avantages financiers : exonération des cotisations patro-



nales, indemnités de soutien à l'effort de formation. Les CFA sont financés par la Région, donc par les contribuables.

■ **Gilles Pellegrini**
secrétaire académique du SNUEP

L'ÉCOLE, C'EST POUR TOUT LE MONDE

Améliorer la réussite des élèves à l'école primaire dans l'académie d'Orléans-Tours nécessite de développer quatre axes :

- Développer le travail en équipe : élaborer, travailler collectivement, permet d'avoir des regards multiples et croisés sur les réussites et les diffi-

cultés des élèves scolarisés dans une école, et d'exercer le métier de façon plus sereine.

- Permettre l'existence de plus de maîtres que de classes : là où cette expérimentation a été réalisée (par choix des équipes d'école, par la présence d'enseignants supplémentaires dans les ZEP), cela

a permis d'installer un suivi plus régulier des élèves, d'utiliser les compétences de l'ensemble des membres de l'équipe et non seulement la supposée polyvalence du maître.

- Renforcer la formation continue. Ce domaine est mis à mal depuis 2 à 3 ans : certains départements de l'académie suppriment purement et simplement les stages dont pouvaient bénéficier les collègues.
- Redonner toute sa place à l'école maternelle et même programmer un

nouvel essor. L'école maternelle joue pleinement son rôle intégrateur et permet une entrée plus aisée dans les apprentissages, notamment dans les ZEP. Or, en 2 ans, le taux d'accueil des moins de 3 ans est passé de 25 % à moins de 10 %. Même en ZEP, les reculs sont manifestes.

Au moment où tous les indicateurs démographiques annoncent une remontée importante des effectifs dans les écoles de l'académie d'Orléans-Tours, des moyens importants doivent être débloqués pour améliorer les conditions d'encadrement des élèves et mettre en œuvre ces priorités, leviers essentiels pour la transformation du métier et l'amélioration de la réussite des élèves.

■ **Philippe Jumeau**
secrétaire départemental du SNUIPP de l'Eure-et-Loir



BACCALAURÉAT RÉFORMER OU DÉNATURER ?

Le SNES refusera de participer au groupe de travail, s'il s'agit uniquement de choisir les disciplines évaluées par épreuve au bac et de mettre en place le contrôle continu pour l'examen. Il organisera une consultation des collègues sur l'avenir du bac.

La loi d'orientation prévoit de réduire à six le nombre d'épreuves terminales (écrites et orales) et de compléter l'évaluation par du contrôle continu ou en cours de formation, ignorant l'opposition massive des enseignants à l'extension

des formes de contrôles internes aux établissements. Le ministère persiste et signe en réunissant un groupe de travail (composé de représentants des parents, des personnels, des élèves) avec pour seule mission de déterminer les disciplines « élues » par série et de proposer les meilleures formes d'évaluation interne pour les autres. Il anticipe sur une loi pas encore débattue au Parlement et interdit, dans le cadre de cette commission, tout débat sur les conséquences, la valeur du diplôme, sa reconnaissance sociale, les rapports enseignants-élèves, les contenus, les pratiques, puisque, par décision ministérielle, cette forme d'évaluation est la bonne !

Le groupe (où le SNES a trois représentants) a été réuni une première fois le 17 janvier. Il doit rendre ses propositions avant le 31 mars. Les décisions

seront applicables pour la session 2007, donc pour les élèves qui entreront en Première à la rentrée 2005, transformant donc certaines épreuves anticipées dès juin 2006 ! Ce calendrier inacceptable ne prévoit aucune consultation de la profession ! Le SNES et le SNEP refuseront ce simulacre de dialogue et ne participeront pas aux réunions suivantes du groupe de travail si le ministre ne modifie pas le cadre de la réflexion. Ils se sont adressés en ce sens au ministre dans une lettre commune. Le SNES organise une consultation de l'ensemble des collègues sur le bac dans la prochaine US. Pour que chacun puisse mener la réflexion, nous donnons ici quelques éclairages sur les formes de certification et les expériences de collègues qui pratiquent le CCF. Vous pourrez trouver sur le site du SNES un dossier plus complet. ■

QUELQUES DÉFINITIONS

Épreuves terminales : placées en fin de cursus, écrites ou orales, construites sur l'ensemble du programme même si elles n'en abordent qu'une partie. Les épreuves de Terminale et les épreuves anticipées de fin de Première sont de ce type.

Les baccalauréats généraux et technologiques en comportent de 9 à 11.

Contrôle en cours de formation, note de service 97-077 (18/3/97) : « C'est une situation qui permet la réalisation d'une activité dans un contexte donné. Son objectif est l'évaluation des compétences et des savoirs mis en oeuvre dans une situation donnée, et requis pour la délivrance de l'unité. La délivrance d'une unité peut rendre nécessaire plusieurs situations d'évaluation (...) ». Le CCF est souvent pratiqué au sein de leur classe par les formateurs qui conçoivent les situations d'évaluation sous le contrôle des corps d'inspection.

L'ensemble des résultats donne lieu à une note correspondant à une épreuve ou à une unité. Cette note est proposée par l'équipe pédagogique au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note.

Des modalités d'harmonisation sont prévues, mais pas toujours mises en oeuvre ; elles sont toujours très lourdes.

Contrôle continu

Les compétences à acquérir sont découpées en micro-compétences. Lorsqu'une compétence est estimée acquise le certificateur la valide. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les compétences sont validées. Le CC en BEP en constitue un exemple.

Le contrôle continu tel qu'il est pratiqué pour le brevet des collèges est d'une forme différente puisque, dans la pratique, la note attribuée est souvent la moyenne des devoirs de l'année.

UN DIPLÔME ET PLUS QU'UN DIPLÔME

Le bac est un événement national, et même médiatique, souvent traité sur un mode mi-dramatique, mi-ludique, un sujet saisonnier qui marque le début de l'été... Son importance sociale est capitale : 62,6 % de la classe d'âge a obtenu le diplôme en 2003. Même si les objectifs de la loi d'orientation de 1989 n'ont pas été atteints, la généralisation de l'accès au bac en a rendu la possession de plus en plus discriminante : parce que beaucoup l'obtiennent, ne pas l'avoir devient un handicap.

Classé dans l'échelle des qualifications comme un diplôme de niveau IV, le baccalauréat débouche rarement à lui seul sur la vie active (à l'exception du bac pro) : mais c'est en référence au bac que s'organise une bonne part du marché de l'emploi parce qu'il donne accès aux autres niveaux de qualification (on parle de « bac +3 », « bac +5 »,

etc.). Cet examen ne sanctionne pas seulement la fin des études secondaires : décerné par un jury présidé par un enseignant du supérieur, le baccalauréat est le premier grade universitaire, et donne droit au bachelier à s'inscrire dans l'enseignement supérieur sans autre sélection. Pluridisciplinaire mais centré sur des dominantes, le bac prépare à des poursuites d'études variées. Le caractère national de l'examen tient d'abord aux programmes nationaux, puis aux épreuves, pour une part commune à tous les candidats d'une même série – ce qui garantit en théorie la valeur égale du diplôme sur tout le territoire.

Scolairement, le baccalauréat est pour l'essentiel un examen terminal qui polarise effectivement l'année de Première et de Terminale, pour une large part consacrées à la préparation de l'examen – certains le déplorent mais cela motive de nom-

breux élèves. Le bac crée une rupture parce qu'il sort du face-à-face des devoirs et des examens ordinaires entre un maître qui demande et récompense, et un élève qui tente de satisfaire ce maître qu'il connaît bien. Cette situation transforme la relation pédagogique : les professeurs de lycée « entraînent » leurs élèves en vue de l'examen et le passent un peu avec eux.

Délivré par des inconnus, par l'Université, le baccalauréat possède un poids symbolique sans commune mesure avec sa difficulté réelle. Dans une société où les épreuves initiatiques sont rares, il constitue un repère majeur, au prix certes d'un peu d'angoisse : l'entrée à l'Université, c'est aussi souvent une première sortie du foyer familial, de l'univers protecteur du lycée, et le début d'une vie de jeune adulte. Dans tous les sens du terme, le bac est un seuil. ■

En Espagne : la « Selectividad » dans l'attente d'une réforme

Pour se présenter à la Selectividad, il faut suivre un cycle d'études de deux ans : le « bachillerato ». L'élève ayant obtenu la moyenne à l'issue de ces deux années se voit attribuer le titre de « Bachiller » : c'est un diplôme de fin d'études qui, à lui seul, ne permet pas l'entrée à l'Université. À l'issue de la seconde année du bachillerato est délivrée une note de contrôle continu qui comptera pour 60 % de la note d'entrée à l'Université, les 40 % restants faisant l'objet du contrôle final. Le dispositif du contrôle final est sensiblement plus léger que celui du bac français, particulièrement en ce qui concerne la durée des épreuves. L'ensemble constitue ce que les Espagnols appellent « Selectividad ».

L'examen de Selectividad fait l'objet de controverses : il est critiqué par les étudiants qui refusent une sélection couperet. Il est vrai qu'avec le *numerus clausus*, l'entrée dans une faculté se joue parfois au centième de point. Le gouvernement Aznar voulait remplacer la Selectividad par une « Reválida » qui aurait englobé le bachillerato et l'examen d'accès à l'Université. Mais ce projet laissait aux universités le pouvoir d'instaurer des examens d'entrée.

Avec le gouvernement Zapatero, cette réforme est passée aux oubliettes et on est revenu à la Selectividad, dans l'attente d'une nouvelle réforme en débat.

La Selectividad avait une valeur nationale. Avec la future réforme, cela pourrait changer. Le haut niveau de décentralisation en Espagne rend la question très complexe, en raison des inégalités importantes entre régions.

Christophe Laudou,
Lycée français de Madrid

La prime au privé !

Dans certains départements de l'ouest, lorsque le contrôle continu a été introduit au brevet des collèges, les résultats des candidats de l'enseignement privé, jusque-là inférieurs de 10 % à ceux des candidats de l'enseignement public, ont dépassé ces derniers de 10 % dès l'année suivante. Et l'on ne dira rien des TPE. Le développement du contrôle continu au baccalauréat va puissamment renforcer l'enseignement privé, dans lequel les enseignants ne disposent pas d'un statut leur permettant de résister efficacement aux pressions prévisibles, surtout qu'elles émaneront de parents-clients.

CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION QUEL BILAN ?

Le CCF (Contrôle en cours de formation), déjà en vigueur pour certains enseignements, ne fait pas l'unanimité. Christian Couturier, responsable national du SNEP (Syndicat national de l'éducation physique) et André Blanchard, secrétaire général adjoint du SNETAP (Syndicat national de l'enseignement agricole public), nous font part de leurs expériences.



L'US : À quelle date le CCF a-t-il été mis en place pour l'évaluation de l'EPS ?

Christian Couturier : Le CCF a été mis en place en 1983. C'était une demande de la profession car l'examen final posait problème : l'activité évaluée avait pu être travaillée longtemps auparavant. Cette difficulté était spécifique à notre discipline, qui s'appuie sur des cycles d'entraînement. Aujourd'hui, les élèves sont notés sur une épreuve à la fin de chacun des trois cycles de travail.

L'US : Les professeurs sont-ils formés à cette évaluation ?

C. C. : Actuellement, la question de l'évaluation est peu abordée dans la formation initiale. Tout le monde doit se former sur le tas, ce qui pose la question des critères d'observation et de notation. Il existe depuis 2002 des référentiels nationaux, sous forme de grilles d'épreuves, avec des niveaux de compétence identifiés. Même si c'est loin d'être



Ce mode d'évaluation est spécifique à notre discipline

parfait, cela donne un caractère national à l'épreuve d'EPS. Avant, il y avait autant de bacs que de profs de sport...

L'US : Le rapport prof/élève est forcément transformé...

C. C. : En effet, l'un des inconvénients est que le professeur de la classe est à la fois juge et partie. La tendance du CCF, et encore plus du contrôle continu, c'est de juger davantage le comportement de

l'élève que ses résultats proprement dits. On est plus sensible à la participation, au travail... et on va avoir tendance à mieux noter un élève sympathique qu'un autre.

L'US : Les élèves vivent-ils mieux ce type d'évaluation ?

C. C. : Il est vrai que cette situation dédramatise l'examen aux yeux des élèves. À tel point que l'on a dû redonner un côté un peu solennel au CCF avec l'instauration, en 2002, d'un deuxième évaluateur.

L'US : Quelle est votre réaction au projet d'élargissement du contrôle continu et du CCF ?

C. C. : Nous ne sommes pas contre le fait de poser la question. Mais il faut être prudent et étudier le type de contrôle le plus adapté à chaque matière. Il y a des disciplines pour lesquelles on peut difficilement appliquer le CCF.

L'US : À quelle date le CCF a-t-il été introduit dans l'enseignement agricole public ?

André Blanchard : Le CCF a été introduit au moment de la rénovation de l'enseignement agricole, en 1985 pour le Brevet de technicien agricole, puis pour l'ensemble des diplômes, du CAP au BTS. Jusqu'en 1995, les enseignants conservaient le choix entre ce mode d'évaluation ou l'examen final. Quant à la proportion de CCF, elle varie de 50 % pour les BTS à 30 % pour les bacs technologiques. Le SNETAP s'est battu pour qu'elle ne s'élève pas au-delà.

L'US : Ce système est donc plutôt mal perçu par les professeurs ?

A. B. : Au départ, une majorité des enseignants y était favorable, pensant qu'il aurait la vertu de faire travailler plus régulièrement les élèves et d'éviter le bachotage. Mais l'expérience a démontré le contraire. Il représente une remise en question du caractère national du diplôme et ne garantit pas l'égalité des élèves.



Ce système génère beaucoup trop de dérives

On constate par exemple des écarts de notation entre les établissements et des différences importantes entre les moyennes obtenues en CCF et en examen final.

Par ailleurs, pour une même discipline, certains enseignants évaluent la totalité des objectifs du référentiel quand d'autres font le choix de n'en évaluer que quelques-uns.

Parfois, les élèves sont même prévenus à l'avance des sujets concernés.

L'US : Et les conséquences pour le rapport prof/élève ?

A. B. : On passe d'une évaluation anonyme à une évaluation par un enseignant qui ne se contente plus de transmettre des connaissances mais devient co-délivreur du diplôme. Or, dans l'enseignement agricole, nous suivons généralement une promotion sur deux ans, avec le risque de retrouver un élève à qui l'on a mis un 4/20 l'année précédente. Cela donne lieu à des dérives, par exemple des collègues qui, par le biais des notes, s'achètent la « paix sociale ».

L'US : Quelle est la position du SNETAP sur l'élargissement du contrôle continu et du CCF ?

A. B. : Nous y sommes totalement opposés. Même s'il peut parfois se justifier, par exemple pour des matières facultatives, le CCF ne doit pas être appliqué à l'enseignement général. Il génère beaucoup trop de dérives.

■ **Propos recueillis par Laura Chatelain**

Retrouvez l'intégralité de ces interviews sur notre site Internet.

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES NE PAS RELÂCHER LA PRESSION

Suite à l'action organisée le 12 janvier (près d'un millier de manifestants, plus de 600 personnes à la Bourse du travail, plus de 8000 signatures de la pétition lancée par l'APSES, de nombreux soutiens d'élèves, de parents, d'universitaires, de syndicats dont le SNES), l'association a rencontré François Fillon le mardi 12 janvier. Cet entretien a été l'occasion de mettre en avant les risques que le projet de loi fait peser sur les SES et sur la série ES à travers, d'une part, la suppression d'une

importance dans l'enseignement de la discipline), ni leur maintien... La question de l'introduction d'un enseignement de droit et de gestion a été aussi abordée : si le ministre semble rejeter finalement l'introduction de la gestion, il tient en revanche à renforcer la présence du droit dans les programmes de SES (notamment au regard des

débouchés des élèves). Il a été rappelé qu'un tel enseignement était présent dans les programmes de SES actuellement en vigueur. Pour l'heure, aucune réponse concrète n'a été apportée aux questions des enseignants de SES. Rendez-vous est pris pour prendre connaissance des propositions du ministre.

L'heure n'est donc pas au relâchement de la pression. La mobilisation reste d'autant plus d'actualité, en rencontrant pour informer les parents, les élèves, les députés sur le projet de loi d'orientation et de ses conséquences sur le choix des élèves et le système éducatif.

■ Georges Ortusi



option de détermination en classe de Seconde et la perspective de la suppression des dédoublements en lycée, d'autre part.

Le ministre a semblé attentif aux arguments avancés et a demandé à ses services de réfléchir à des pistes qui permettraient d'écarter le risque de fragilisation des SES au lycée (dont l'idée de l'introduction de la LV2 dans le tronc commun de Seconde). Par ailleurs, le réexamen des dédoublements ne préfigure pas selon lui leur suppression (à cette occasion un recueil de TD en SES a été remis au ministre afin de le sensibiliser à leur

LA SEMAINE D'UN PROFESSEUR DE S.E.S.

ROMAIN GÉNY, professeur agrégé de sciences économiques et sociales au lycée Pablo-Picasso d'Avion (62).

Le mercredi 12 janvier, au lieu d'aller dans mon lycée, dans la banlieue de Lens, je vais à la gare : départ en train pour Paris, direction la place de la Madeleine... Les profs de SES, mobilisés par l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES) et soutenus par le SNES, sont en grève et manifestent, au moment où le ministre présente son projet de loi, non loin de là, à l'Élysée.



Ce projet de loi signe l'arrêt de mort des SES. Une seule option en seconde ? La LV2 est obligatoire pour toutes les Premières... les SES deviennent une option facultative, et seuls 10% des élèves de Seconde prennent une option facultative ! Résultat probable : chute de l'orientation en ES, orientation « à l'aveuglette » ou « par défaut »... Pas négligeable, la suppression des postes que ces mesures entraînent... Et puis le non-dédoublement des TD, et puis... Pourquoi ai-je fait grève, pourquoi suis-je allé manifester ? Il y a bien

sûr la question individuelle de l'avenir professionnel : si la série ES, les SES, sont victimes de cette attaque, que se passera-t-il après pour moi ? C'est une question « égoïste » peut-être, mais quand on a 30 ans, qu'on est un prof en début de carrière, elle n'est pas honteuse ! Mais les vraies raisons sont plus profondes : comment pourrais-je accepter qu'on attaque et qu'on cherche à dénaturer la discipline que je prends tant de plaisir à enseigner ? Une discipline qui me paraît si essentielle pour faire comprendre le monde aux élèves, pour qu'ils apprennent à se méfier des discours, des opinions idéologiques qui se cachent derrière l'évidence du bon sens. Et puis un ras-le-bol aussi, d'être sans cesse remis en cause, depuis plusieurs années, d'abord par des articles de presse mal intentionnés, par les attaques du MEDEF, maintenant par un projet de loi qui fait bien peu de cas de « nous »...

Mais manifester, faire grève ce 12 janvier, ce n'était pas qu'une défense des postes et de la discipline : c'était aussi, déjà, une façon d'exprimer plus globalement le rejet d'un projet de loi rétrograde, réactionnaire. C'était demander des possibilités d'orientation diversifiées, le maintien d'une vraie Seconde de détermination, des dédoublements pour pouvoir mieux « suivre » les élèves, etc. C'était une manif pour les SES, certes, mais au-delà pour un autre projet, qui se donnerait pour objectif fondamental de tout faire pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires...

PSYCHOLOGUES QUELLE PLACE DANS L'ÉCOLE FILLON ?

Rencontre avec le ministre : un discours apaisant mais beaucoup de flou sur la question des moyens et du statut des psychologues scolaires.

Le groupe des six organisations de psychologues (ACOPF, AFPS, SFP, SNES, SNP, SNUIPP) a été reçu le 18 janvier par M. Jouve, conseiller au cabinet du ministre, et par Mme Manteau, chargée de l'adaptation et de l'intégration scolaire. Le président de la SFP, pour introduire la discussion, a tenu à souligner plusieurs paradoxes dans ce projet de loi : tout d'abord, l'accent mis sur l'individualisation et la personnalisation dans l'aide aux élèves et l'absence criante de référence aux psychologues de l'Éducation nationale ; d'autre part,

alors que le ministère de l'Éducation nationale assure la formation et la certification des psychologues pour tous les champs d'exercice, l'organisation en son sein du glissement de certaines missions relevant de la compétence des psychologues vers d'autres professions, en particulier les infirmiers et les médecins.

En outre, bien que les psychologues du premier et du second degré soient très sollicités dans le domaine de l'intégration scolaire, de la prévention du décrochage et des phénomènes de violence, jamais leur contribution n'est reconnue, ni prise en compte, notamment pour l'attribution des moyens. Sur ces deux points, nos interlocuteurs ont tenu à nous rassurer. L'éclairage mis sur certaines catégories de personnels ne signifierait pas que les autres fonctions soient écartées, le ministère concevant toujours les différentes interventions en complément des actions pédagogiques et résultant d'un travail

d'équipe. Il n'y aurait pas de rupture mais des infléchissements. En outre, le glissement des missions n'est pas souhaité par les familles. S'agissant du second degré il ne faudrait pas voir dans l'emploi du terme « conseiller d'orientation » une volonté de modifier le statut, mais davantage un « oubli » (!) et dans la réduction de moitié du recrutement une conséquence de la baisse démographique (!). Nous avons fait observer qu'étant donné les taux de prise en charge, on aurait pu tolérer, sans scandale, une légère diminution et que l'oubli s'étant déjà produit deux fois, il était difficile de croire qu'il soit complètement fortuit ! Néanmoins, M. Jouve s'est déclaré ouvert à nos propositions. Lors de la discussion sur les décrets d'application de la loi sur le handicap et de la loi d'orientation, nous devrions être consultés dans un cadre institutionnel.

Si nos interlocuteurs ont manifestement voulu



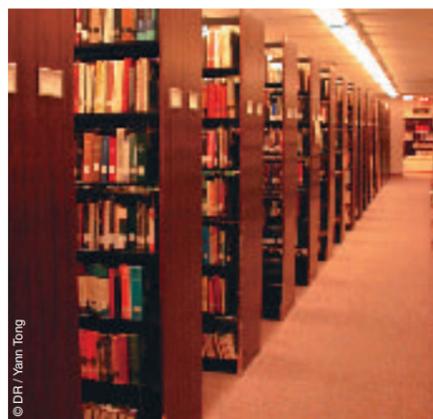
calmer nos craintes, en tablant sur la suite du processus, ils sont restés très flous sur la question des moyens et du statut pour les psychologues scolaires même s'ils ont souligné que la période était plutôt favorable pour nos collègues du 1^{er} degré. Dans le second degré, nous le savons, seule notre action vigilante pourra faire évoluer positivement les choses. Le rapport que les inspecteurs généraux doivent remettre en mai devrait servir de base à des transformations du métier et des CIO. Il est encore temps de peser.

■ Catherine Remermier, cio@snes.edu

PROGRAMMES LA PHILOSOPHIE EN SERIES TECHNOLOGIQUES

Les programmes de philosophie de la terminale STG sont en consultation jusqu'au 20 février. Afin d'alimenter le débat, nous avons choisi de diffuser la réflexion du secteur « voie technologique » du SNES.

La voie technologique occupe une place toute particulière dans la dynamique de démocratisation. Le SNES a impulsé l'élargissement des bacs technologiques qui se sont substitués aux anciens brevets de technicien, et ont intégré une part de plus en plus importante et diverse d'enseignements généraux (autour de 50 % du volume des enseignements aujourd'hui). Historiquement cette voie a permis à un grand nombre de jeunes d'accéder au baccalauréat et de poursuivre leurs études (pour 80 % des bacheliers STT et 90 % des STI et SMS). La voie technologique ne se réduit pas à une professionnalisation : les enseignements technologiques s'appuient sur des pratiques professionnelles pour développer des concepts et une analyse technologiques, des savoirs et des



connaissances transférables, et non des compétences étroites.

En SMS, la rénovation prévoit de réaffirmer l'objectif de poursuite d'études en élargissant et en diversifiant, notamment dans la filière administrative où un nouveau BTS pourrait être créé. Sans se limiter à un apprentissage technique, il s'agit de prendre en compte les politiques sociales et de santé, de l'échelon local à l'international, et la formation

de citoyen. La prise de recul critique, le travail en interdisciplinarité pourraient être autant d'outils pour faciliter les apprentissages. En particulier, la philosophie pourrait s'avérer d'un grand apport dans le contexte d'enseignements d'éthique médicale, de bioéthique, de droit... Il existe une marge de manœuvre qui pourrait permettre à la philosophie d'occuper toute la place qu'elle mérite dans cette série et dans les autres séries de la voie technologique concernées par la réforme. En effet, le GEPS de philosophie a fonctionné de façon déconnectée des groupes de travail interdisciplinaires dans chacune des séries ; ce travail est encore en chantier, il importe que les disciplines générales y prennent toute la part qui leur revient. Les enseignements généraux ne doivent aucunement être au service des enseignements technologiques, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'ils n'ont rien à se dire ! Pour développer des savoirs dans une discipline générale, il peut être intéressant de s'appuyer sur le travail fait dans les enseignements technologiques : ainsi certains des concepts développés dans ces derniers peuvent servir de support à certains concepts des enseignements généraux. Le nouveau programme de droit de Première STG fait une assez large place dans ses

intitulés à des concepts qui peuvent entrer facilement en résonance avec des notions philosophiques : « qu'est-ce qu'une personne pour le droit ? », « à qui est confié le pouvoir d'élaborer la règle de droit ? », « comment expliquer la diversité des droits reconnus à une personne et quelle est l'origine des droits de la personne ? », ainsi que (dans la rubrique des « notions à construire »), « légitimité, fonctions, caractères de la règle de droit », « les fondements de la responsabilité », etc. Il faudrait s'interroger sur la possibilité de conduire une approche philosophique de la notion de technique, par exemple, pour des élèves issus des spécialités industrielles et des élèves issus d'une dominante commerciale ou communication. À cela on peut ajouter la pertinence d'un travail sur la dissertation avec des classes qui pratiquent ce type d'exercice dans des matières comme l'économie-droit (STT). Le champ de l'articulation avec les disciplines technologiques est donc ouvert et les possibilités sont multiples.

■ Thierry Reygades
responsable du secteur
« voie technologique » au SNES
Mireille Schön,
responsable de la série SMS

SALAIRES, CARRIÈRES, MOUVEMENT POUR NOS GARANTIES COLLECTIVES

Le ministre de la Fonction publique a fait de la baisse de la rémunération indiciaire l'axe fondamental de sa politique salariale. Pour le fonctionnaire moyen, c'est par l'avancement d'échelon qu'il maintiendra son pouvoir d'achat. Celui qui « prend des initiatives », dont l'engagement est reconnu de ses supérieurs hiérarchiques, celui-là a droit à la progression de ses revenus. Seule concession au « mérite », une politique indemnitaire pour que tous les postes trouvent preneurs, et en particulier ceux des services où les agents sont confrontés à un public en souffrance sociale. On ne sera alors pas surpris que pour les enseignants, les possibilités de mutation soient désormais liées à l'acceptation préalable d'une affectation reconnue difficile et que l'accès à la hors-classe pour la majorité soit

L'intervention de chacun pour défendre nos garanties collectives est décisive.

contesté. Ainsi, le ministère tente de contourner les revendications des personnels sur les conditions d'exercice, et il revient sur la revalorisation des carrières enseignantes. Les résultats d'une telle politique sont évidents. Elle signe l'aggravation du déclassement salarial et de la situation des enseignants du début de la carrière jusqu'à sa fin. La réforme des retraites a abaissé le pourcentage du traitement qui définit la pension. La politique gouvernementale actuelle parachève l'œuvre : c'est le salaire de référence qui est dégradé. Fillon ministre de l'Éducation nationale continue l'œuvre de Fillon, ministre des Affaires sociales. Derrière les arguments économiques ou juridiques, il y a des choix politiques essentiels.

POUVOIR D'ACHAT TOUJOURS MOINS

L'évolution du pouvoir d'achat ne se mesure pas seulement par la comparaison du traitement ou de la pension bruts à l'indice des prix. Fiscalité, cotisations, dépenses à assumer par les ménages... autant d'éléments à prendre en considération. L'année 2005 sera lourde de ce point de vue. En premier lieu pour les fonctionnaires, le net à payer de janvier se verra amputé de la retenue du nouveau régime de retraite additionnelle⁽¹⁾ créé par la loi de réforme des retraites : 5 % sur tous les éléments de rémunération non soumis à retenue pour pension dans la limite de 20 % du traitement indiciaire. Certes, l'employeur cotise aussi et le fonctionnaire acquiert des droits à faire valoir au

moment de sa retraite. Mais ce régime construit sur une capitalisation collective n'est pas garanti par la solidarité nationale.

Tous subiront l'augmentation de la CSG. Augmentation de l'assiette qui passe de 95 % des revenus à 97 % pour les actifs, augmentation du taux de 6,2 % à 6,6 % pour les retraités imposables. Dans le même temps, la réforme de la Sécurité sociale organise la prise en charge d'une part plus importante des dépenses de santé par les patients eux-mêmes ou par leur couverture complémentaire. Les mesures fiscales ne sont pas neutres non plus. Si la baisse de l'impôt sur le revenu connaît en 2005 une pause, l'allègement des droits de succession ne concernera que les patrimoines les plus importants. Les transferts de charge sur les collectivités territoriales devraient conduire à une augmentation de la fiscalité locale dont le rôle redistributif est nettement plus limité que celui de l'impôt sur le revenu. **Au total, l'ensemble des mesures gouvernementales concernant les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) feront augmenter de 2,375 milliards la ponction sur les ménages et baisser celles sur les entreprises de 785 millions.**

Depuis plusieurs mois la question du pouvoir d'achat est une question dominante du débat social ; sans en être l'élément unique, elle est au cœur de toutes les mobilisations. Elle permet de rassembler les salariés du public et ceux du privé, actifs et retraités. C'est un des enjeux des manifestations du 5 février.

■ Anne Féray

(1) Il s'agit d'un régime obligatoire.



A Rouen, le 20 janvier : les salaires : une revendication qui rassemble

© Daniel Maunoury

MOUVEMENT 2005 SE MOBILISER !

Les opérations du mouvement 2005 viennent de débuter par la vérification des vœux et barèmes interacadémiques au sein des groupes de travail paritaires académiques (GTA). Les élus du SNES y contrôlent la bonne prise en compte des situations individuelles (notamment grâce aux fiches syndicales qui leur sont parvenues) et veillent, en coordination avec la section nationale (S4), à l'égalité de traitement de tous les demandeurs, quelle que soit l'académie : nos interventions, en direction des rectorats comme du ministère, sont nombreuses.

Parallèlement, les discussions sur les barèmes rectoraux du mouvement intra-académique s'ouvrent dans la plupart des académies. La diversité des projets rectoraux actuellement connus est grande. Les objectifs que nous poursuivons : assurer partout la transparence, l'égalité de traitement et l'équité des opérations du mouvement ; unifier nationalement les disparités académiques et obtenir des barèmes prenant en compte de façon équilibrée la diversité et la réalité des situations individuelles et familiales afin d'assurer la meilleure fluidité du mouvement et de garantir le droit à mutation pour tous. Les discussions avec les rectorats sont souvent difficiles : il est clair que seule une large mobilisation des collègues permettra d'obtenir des avancées.

Dans le cadre général des actions qui s'amplifient actuellement, les questions de gestion des personnels (mutations comme promotions) **sont essentielles** : la qualité du service public, que nous défendons, va de pair avec la revalorisation de nos métiers, de nos salaires et de nos carrières, et une gestion juste, équitable et transpa-

rente : en un mot, plus démocratique.

Nous lançons une pétition avec les syndicats du second degré de la FSU afin d'amplifier la mobilisation des collègues (voir ci-contre).

■ Christophe Barbillat, Xavier Marand, Bernard Collongeon, emploi@snes.edu

À l'occasion de l'installation du siège national du SNES dans ses nouveaux locaux nos serveurs informatiques seront indisponibles (ou très perturbés) les 26 et 27 janvier.

Les dispositions sont prises pour continuer à assurer au mieux l'information individuelle des collègues (en priorité les syndiqués), faite par les élus à l'issue des GTA de vérification des vœux et barèmes interacadémiques.

TZR : alerte !

Des informations concordantes et vérifiées, remontant de nos sections académiques (S3) à l'occasion des premières discussions avec les recteurs sur les barèmes académiques, indiquent que la disparition des bonifications TZR à l'intra est partout programmée par l'administration. Le ministère, sans en avertir personne et sans discussion, a modifié le logiciel du mouvement intra-académique, de sorte que la bonification TZR, y compris telle qu'appliquée à l'inter (=gelée au niveau 2004) n'est pas prévue. Nous intervenons à tous les niveaux contre cette secrète disposition. Seule la mobilisation de tous, TZR ou non, permettra de faire reculer l'administration.

HORS-CLASSES 2005 DEFENDONS NOS DROITS

Tout au long du premier trimestre et avec toute l'intersyndicale réunie à son initiative, le SNES est intervenu pour combattre les choix ministériels de régression pour nos carrières, en rupture totale avec les engagements pris par les ministres successifs (Jospin, Bayrou et Lang). Il s'est adressé avec les collègues aux parlementaires. Le ministère a dû concéder des reculs importants et revoir le sens des notes de service. Cependant, comme nous l'avions indiqué mi-décembre, les risques n'étaient pas totalement écartés. Dans la grève du 7 décembre comme celle du 20 janvier, nous

avons porté le refus de toute remise en cause de nos acquis et le respect de nos qualifications et de la première étape de revalorisation que nous avons conquise. Nos interventions doivent se poursuivre. Alors que le ministère n'a cessé d'indiquer au SNES et à l'intersyndicale qu'il ne s'agissait pas de bouleverser l'accès à la hors-classe, les premiers projets rectoraux fournis comme base de discussion marquent la volonté de n'en tenir aucun compte. Barrage systématique et exclusion massive des collègues en matière de carrière, avis décisifs des chefs d'établissement, les orientations contenues dans le projet initial reviennent en force et d'aucuns disent ne faire que mettre en œuvre les consignes de la « centrale » et s'inspirer directement du modèle de « barème » fourni aux rectorats ! Nous ne saurions l'accepter. L'expression individuelle et collective de toute la profession et de toutes les catégories auprès de chaque recteur est décisive pour soutenir vos élu(e)s, les représentant(e)s du SNES et toute l'intersyndicale dans le « bras de fer » qui va s'engager dans toutes les académies. C'est le sens des initiatives décidées par le Conseil national du SNES. Nous avons besoin de toutes et tous. Des milliers de lettres aux recteurs doivent être collectées dans les établissements et faire l'objet d'un envoi collectif aux recteurs (avec double au S3). Parallèlement, signons tous la pétition pour la défense des garanties collectives.

■ Nicole Sergent, nicole.sergent@snes.edu

LETTRE AUX RECTEURS

Nom, Prénom Établissement

Catégorie et discipline Établissement

Le droit de tous à accéder à la hors-classe est remis en cause et serait soumis aux choix des chefs d'établissement et de l'inspection.

Si face à la détermination de toutes les organisations syndicales représentatives, le ministère a dû concéder des reculs importants et revoir les notes de service, les recteurs tentent de passer outre. Les premiers documents de travail concernant les certifiés, CPE, PEPS, PLP, qui sont transmis pour discussion dans quelques académies sont inacceptables et déclinent les orientations qui étaient contenues dans le projet initial du ministère. Et c'est sur les mêmes bases que certains recteurs tentent d'utiliser les « 40 points » dans le barème national des agrégés. Nous exigeons le respect des engagements de l'État et la garantie des principes et règles qui assurent à tous les personnels le droit à un déroulement de carrière complet incluant la hors-classe. Nos qualifications doivent être respectées et nous ne saurions voir nos carrières soumises à l'arbitraire local. L'égalité de traitement et la transparence ne sauraient être bafouées, pas plus que les conditions statutaires de l'évaluation.

Nous ne sommes pas dupes de la pseudo prise en compte de notre investissement professionnel dans sa diversité et de l'examen affiché de l'examen des milliers de promouvables qui ne visent qu'à promouvoir ceux qui auront l'heur de plaire à leurs hiérarchies locales.

Nous demandons donc que les critères objectifs et leur pondération qui fondaient le barème national acquis depuis 1989 soient garantis : ancienneté de carrière, titres et diplômes, concours, notation.

Pour préserver aujourd'hui comme demain l'accès du plus grand nombre aux échelons terminaux de la hors-classe et à la première étape de revalorisation indiciaire conquis par la profession depuis 1989, je vous demande donc, Monsieur (Madame) le (la) Recteur (Rectrice) de respecter la pleine continuité dans les tableaux d'avancement à la hors-classe que vous devez établir.

Date Signature

Également en ligne sur notre site internet : www.snes.edu

« Faites vos jeux ! »

Le « barème » prôné par le ministère pour les certifiés, CPE, PEPS, PLP !
Notation : 100 points maxi.
« Parcours de carrière » ou accès au 11^e échelon : 20 points maxi.
• 10 points si acquis au choix.
• 20 points si acquis au grand choix.
« Parcours professionnel » : 110 points, dont :
• 60 points pour les IPR.
• 40 points pour les chefs d'établissement.
• 10 points exercice en ZEP.
N.B. : « une grille d'explication de l'investissement professionnel » (sic) est fournie aux inspecteurs et aux chefs d'établissement.

LOCATIONS

(83) Baie Sanary, T2, 4 pers., loggia, 3^e ét., asc., vue mer, parc, lacs, tennis, pisc., park. privé, loue février, mars, avril, mai, juillet, août, sept., pas animaux. Tél. 04 78 83 58 89, repas.

(04) Luberon, meublé, tt conf., 4/5 pers., calme, camp., loisirs proches, 200 à 300 €/sem. Tél. 04 92 76 64 43.

Corse sud, loue Propriano, appt 4/5 pers., 10 mn plage à pied, toutes saisons. Tél. 01 55 70 05 81.

Cannes, Marina-Mandelieu, à louer, vac. Pâques, stud. 4 p., tout équipé, avec linge + kitchenette, 230 €/sem. Tél./fax : 04 76 38 09 65.

St-Malo, 3 pièces dans villa caract., vue mer, 65 €/j. Tél. 06 12 52 56 06.

Le Sauze, Alpes sud, loue sur pistes stud. 4 p., t.b.e., gar. coll., 360 €/sem. Tél. 03 83 31 78 64.

Prague, appt centre. Tél. 01 60 72 62 48, Internet : www.hebergementprague.com.

Ténérife, loue ds résidence luxe appt 2/4 pers., du 2/4 au 16/4, 300 €/sem. Tél. 04 90 54 43 88.

Coll. loue Paris, prox. Luxembourg, 3 pers., 275 €/sem. Tél. 04 78 37 96 86.

Aix-en-Prov., loue ctre ville, gd F2 avec jardin privatif, 800 €/mois. Tél. 03 84 56 52 19.

(06) Coll. loue villa 4-6 p., vue panor. mer, 330-560 €/sem., catfabre@club-internet.fr

(73) La Rosière 1850, ski, stud., 4 p., balc. sud, zones ABC. Tél. 06 60 42 18 71.

Paris 10^e, coll. mut. Nlle-Calédonie, F3 63 m², 4^e ét., clair, calme, cuis. équipée, 1 200 € (15/02). Tél. 01 40 37 10 97.

(65) Cauterets, à louer, hiver, été, cures, studio, 4 couch., de 199 à 260 €/semaine. Tél. 06 76 68 95 65.

(17) La Rochelle, maison moderne plain pied face au port, 3 chambres, tt conf., patio ensoleillé, calme, 1 300 €/s., proche plage et ville. Tél. 06 72 44 05 96.

(74) La Clusaz, club-hôtel, 6-13 févr., stud. 4 pers., 480 €. Tél. 01 48 09 14 58.

Andalousie (Espagne), appt 4/6 pers., pisc., clim., petit village bord de mer, loc. mars à octobre, prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

Serre-Chevalier 1200, T2 + coin montagne, 6 pers., tt conf., 300 m pistes, 350-600 €/sem. Tél. 06 15 43 01 35.

Luberon, site exceptionnel, maisons de caractère ds propriété boisée 5 ha, gde piscine, avril/nov. Tél. 04 91 76 13 59, 06 60 05 26 26.

Paris 3^e, loue F1, sem./mois, gd conf. Tél. 06 23 79 63 23.

(83) St-Aygulf, 2 appt, F3 dans villa, jardin, vue mer, calme, plage 600 m. Tél. 04 92 21 04 08, http://villa.claury.free.fr

Villard-de-Lans, studio 4/5 p., tt cft, pd pistes. Tél. 04 76 72 05 19.

Toscane, maison. Tél. 02 33 28 60 97.

Rome, appartement. Tél. 02 33 28 60 97.

(34) Coll. rech. pr fils kiné F2 à louer à Paris (3^e, 10^e, 11^e, 12^e, 19^e, 20^e). Tél. 04 67 59 85 14.

Martinique, grand F2 meub. dans le sud, 200 €/sem. Tél. 06 30 23 89 95 ou 05 96 71 62 86.

Martinique, F4/5 non meub. dans le sud, 600 €/mois. Tél. 06 30 23 89 95 ou 05 96 71 62 86.

(04) Val-d'Allos, loc. stud. 4-5 p., tt cft, plein sud, 200 m remontées. Tél. 04 93 56 84 97.

Toscane, Chianti, loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

(34) Montpellier Est, 15 mn mer, meublé, 460 €/quinz. Tél. 04 42 56 08 69.

Coltines, Hte-Auvergne, gîtes communaux, ski de fond et alpin, 220 à 420 €/semaine (4 à 10 pers.). Tél. 04 71 73 21 35 ou 23 17.

Sitges (Barcelone), coll. loue F4. Tél. 01 41 13 72 60, 01 69 28 23 39.

Flavigny, Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama, 365 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59, www.Licorne-Bleue.net

Toscane Sud, part. loue 5 log. dans ferme, calme, cft, piscine, prox. villes d'art, 2/4/6 pers., www.casesantanna.com

Venise, ds palais xviii^e, 10 mn Rialto, appt 90 m², jard. privé, 4-6 pers., 1 000 €/sem. Tél. 0039 329 2271 238.

Guadeloupe, stud. 305 €/s., F3 605 €/s. dans villa meub., clim., pisc., vue mer, prox. plage, marina, sport, marche. Tél. Guad. 0590 85 14 66 ; USA 202 686 9020, mél : dlracine@aol.com, site : www.columbia-edu/~jcr2104/photos

Loue presqu'île St-Tropez, villa tt conf., avril, mai, août. Tél. 02 96 29 01 81, 06 74 85 60 74.

(66) Puyvalador, station ski, coll. loue chalet spacieux, t.b. vue. Tél. 05 61 37 05 94.

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt conf., à partir de 285 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

(74) Chamonix (Les Houches), F3 48 m², pied pistes, 6 pers., 535 €/sem., Pâques 220 €/sem. Tél. 04 50 54 58 79.

(38) Villard-de-Lans, coll. loue gd 2 p., 6 pers., balcon sud, LL, TV. Tél. 04 78 25 97 68 ou 06 08 61 39 88.

Ile de Ré, jolie maison, port typique, forêts, pistes cycl., à 20 mn LR/TGV. Tél. 05 46 35 97 56, 06 10 71 24 75.

Paris 18^e, loue studio 23 m², meublé, mars et avril 2005, calme, poss. quinzaine, 450 €/m. Tél. 04 67 56 99 18.

Grèce, Tinos, pte mais. trad. face mer, ht vill. perché, conf. rustique, idéal à 2, poss. à 4, 620 à 800 €/qz. Tél. 04 66 60 26 22.

(83) St-Raphaël, nuitée, tte ann., accès cuis., 30 €. Tél. 06 80 88 79 10.

(83) Sanary, villa, 250 €/s. Tél. 04 94 63 44 66.

Bretagne sud, loue maison tt confort, 6 pers., prox. mer, à part. 1^{er} juillet, hte sais. 650-765 €/sem., h. sais. 300-450 €/sem. Tél. 02 98 58 00 77, 06 30 93 18 78.

Paris 15^e, loue F2 bis durant congés scolaires. Tél. 06 61 72 76 55.

IMMOBILIER

Arcachon, quartier ostréicole, coll. vd T3, résidence calme, 30 m plage, balcon vue mer, 1^{er} étage. Tél. 04 75 93 12 38, summitar@wanadoo.fr

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

Prise main, optimisation utilisation logiciels, assist. info rég. Lyon. Tél. 06 80 43 28 20.

LOISIRS

Reduc'SNES et Chicokids proposent circuit découverte Syrie/Liban, 27 avril-6 mai, 1 090 €. Rens. : 06 09 27 04 31, chicokids@aol.com

Publicité

JUSQU'À 6% DE REMISE SUR LES COTISATIONS 2004

ASSURANCE AUTO GMF

ET EN PLUS BAISSÉ DES TARIFS DÈS OCTOBRE 2004

BAISSE DES ACCIDENTS EN 2004

Parce qu'on est une mutuelle d'assurance, on n'oublie pas que c'est à vous d'en bénéficier.

GMF

GMF, Assurément humain

SNES-ÉCHANGES

vous propose

ÉCHANGES DE LOGEMENT

États-Unis : Professeure de français à Rochester dans l'État de New York, cherche des correspondants enseignant, comme elle, en lycée en vue d'échanges d'appartement. Toute région bienvenue, y compris DOM-TOM.

• Professeure de biologie et d'anglais langue seconde à New York City aimerait échanger son appartement du Queens, à quatre stations de métro de Manhattan : une chambre, accès Internet, téléviseur, un lit « queen-size », bien chauffé, climatisé, avec salle de bain (à remous) contre l'équivalent à Paris du 19 février au 17 février 2005 (si l'appartement de Paris est libre à cette date, celui de New York pourra l'être à un autre moment).

CORRESPONDANCE SCOLAIRE

États-Unis : Professeur de français à Saratoga Springs (État de New York), à 3 heures au sud de Montréal, aimerait bâtir une correspondance entre élèves de 13-14 ans.

• Professeure de français à Austin

au Texas, aimerait mettre sur pied une correspondance scolaire avec ses élèves et des élèves français de collège de toute région.

• Professeur de français dans un quartier défavorisé de Los Angeles, aimerait que ses élèves parfaitement bilingues – espagnol, anglais – correspondent avec des élèves français de toute région (13-18 ans).

CORRESPONDANCE

Norvège : Jeune homme de 59 ans, professeur de français à Oslo pour adultes étrangers (100 nationalités différentes), deux enfants (un garçon et une fille), aimerait des correspondants professeurs de français aimant les cultures, les sports et les langues.

Israël : Professeure de français, née en Algérie, divorcée, 3 enfants (un garçon de 20 ans, une fille de 18 et une autre de 15), 47 ans, intéressée par le sport, les loisirs, le théâtre, la musique, le cinéma et les voyages, travaillant l'été comme guide touristique, aimerait des correspondants de toute région.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Échanges sur notre site : www.snes.edu.

■ Roger-Charles Le Breton

Publicité

Université d'été à La Havane

Juillet 2005

La Didacthèque de Bayonne, avec le soutien du ministère de l'Éducation de Cuba, organise une université d'été ouverte à tous les personnels de l'Éducation nationale et à leurs proches.

Quatre options :

- Culture cubaine.
- Danse.
- Percussions.
- Cours intensifs d'espagnol (initiation ou perfectionnement).



Séjour de deux semaines du 11 au 25 juillet
Prix tout compris 1 965 euros (payable en 3 fois)

• Prix exceptionnel de 1 865 euros pour les inscriptions avant le 15 mars.

Les prestations comprennent : adhésion à la Didacthèque de Bayonne, vol aller-retour Paris-La Havane, frais de carte de tourisme et d'assurance, hébergement en pension complète en chambre double, cours et activités complémentaires, visites, soirées, une excursion et une fête finale. (Possibilité de prolonger le séjour pour découverte individuelle de Cuba.)

Date limite des inscriptions 30 avril.

Didacthèque de BAYONNE

c/o IUT 3, avenue Jean-Darrigrand, 64115 Bayonne Cedex
Tél. : 05 59 57 42 90 – Fax 05 59 57 43 09
E.mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr
Site internet : www.didacthèque.com